



GRAND CONSEIL
Commission des finances (COFIN)

JUIN 2013

**Rapport de la commission chargée de
contrôler les comptes de l'Etat de Vaud**

Année 2012

COMPTES 12

Bureau

Président et rapporteur général M. Frédéric Grognuz
Vice-présidents M. Michaël Buffat
M. Philippe Randin

Sous-commissions

Départements

Commissaires

Sécurité et environnement M. Philippe Randin
Mme Graziella Schaller, rapportrice

Formation, jeunesse et culture M. Guy-Philippe Bolay
M. Cédric Pillonel, rapporteur

Intérieur M. Pierre Grandjean, rapporteur
Mme Valérie Induni

Santé et action sociale Mme Anne Baehler Bech, rapportrice
M. François Payot, rapporteur

Economie et sport M. Michaël Buffat, rapporteur
M. Stéphane Montangero

**Infrastructures et ressources
humaines** M. Axel Marion
M. Jean-Marc Sordet, rapporteur

Finances et relations extérieures M. Samuel Bendahan
M. Pierre-André Pernoud, rapporteur

Secrétaire de la commission M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIERES

1. Travaux de la Commission des finances	5
1.1 Généralités	5
1.2 Auditions / documentation	5
1.3 Fait marquant	5
1.3.1 <i>Comptabilisation de CHF 575 mio pour la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV)</i>	5
1.4 Thème d'étude	5
2. Comptes 2012	6
2.1 Comparaison avec le budget 2012 (sans crédit supplémentaire / avec écriture de boucllement)	6
2.2 Comparaison avec le budget 2012 (avec crédits supplémentaires)	6
2.3 Comparaison avec les comptes 2011	7
2.4 Ecriture de boucllement pour les comptes 2012	9
2.5 Compte de pertes et profits	9
3. Résultats 2012	10
4. Dépenses d'investissement	11
4.1 Dépenses d'investissement à amortir	11
4.2 Crédits d'investissement disponibles	11
4.3 Dépenses d'investissement 2012	11
5. Bilan	13
6. Considérations générales	14
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires	14
6.1.1 <i>Crédits supplémentaires</i>	14
6.1.2 <i>Autorisations de dépassements budgétaires</i>	15
6.1.3 <i>Suivi budgétaire</i>	15
6.2 Reports de crédits	16
6.3 Dépenses par secteur d'activités	16
6.4 Revenus fiscaux	17
6.5 Garanties accordées par l'Etat de Vaud	18
6.6 Fonds spéciaux hors bilan	18
6.7 Régimes financiers particuliers	18
6.7.1 <i>Université de Lausanne</i>	18
6.7.2 <i>Centre Hospitalier Universitaire Vaudois</i>	18
6.7.3 <i>Haute école pédagogique (HEP Vaud)</i>	18
6.8 Participations (patrimoine administratif)	18
7. Rapport annuel du Conseil d'Etat	19
8. Rapport du contrôle cantonal des finances (CCF)	19
9. Conclusion générale	20
9.1 Remerciements	20
9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2012	20
9.2.1 <i>Compte de fonctionnement</i>	20
9.2.2 <i>Compte de pertes et profits</i>	21
9.2.3 <i>Bilan</i>	21
9.2.4 <i>Etat de la dette</i>	21
9.2.5 <i>Investissements</i>	21
9.2.6 <i>Autofinancement</i>	22
9.2.7 <i>Note finale</i>	22
9.3 Proposition d'approbation des comptes 2012	22
10. Observations	23
11. Rapports des sous-commissions	24
11.1 Département de la sécurité et de l'environnement	24
11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture	29
11.3 Département de l'intérieur	39

11.4 Département de la santé et de l'action sociale	44
11.5 Département de l'économie et du sport.....	51
11.6 Département des infrastructures et des ressources humaines	57
11.7 Département des finances.....	64
11.8 Ordre judiciaire vaudois	70
11.9 Secrétariat général du Grand Conseil.....	72

1. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

1.1 Généralités

La Commission des finances (ci-après COFIN) a tenu 5 séances plénières consacrées à :

- la présentation des comptes 2012,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan et du compte de pertes et profits,
- l'adoption des comptes et du présent rapport

1.2 Auditions / documentation

Conjointement à la Commission de gestion, la COFIN a reçu une délégation du Contrôle cantonal des finances (CCF) constituée de Mmes M. Kellenberger et N. Ferland ainsi que M. Th. Bonard, pour la présentation de leur rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 2012. Elle a reçu également MM. Ph. Maillard et B. Pouly de l'Administration cantonale des impôts (ACI) et a pris connaissance de son rapport sur les revenus fiscaux.

La COFIN a pris connaissance de la partie financière du rapport annuel 2012 du (pages 14 à 25 du document) qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales ; elle invite les députés du Grand Conseil à en faire de même.

1.3 Fait marquant

1.3.1 Comptabilisation de CHF 575 millions pour la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV)

Compte tenu des résultats positifs de l'exercice 2012, le Conseil d'Etat a décidé d'enregistrer un montant de CHF 575 millions représentant 40% du montant de la recapitalisation totale (CHF 1,44 mrd) de la CPEV. A titre informatif, la commission extraordinaire en charge de ce dossier a clôt ses travaux à la fin du mois de mai ; l'objet devra impérativement être traité par le Grand Conseil d'ici à la fin juin 2013.

1.4 Thème d'étude

Pour l'examen des comptes 2012, la COFIN n'a retenu aucun thème d'étude transversal.

2. COMPTES 2012

Ce rapport présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2012. Pour plus de détails, il est important de se référer également à la brochure des comptes 2012 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour l'exercice soumis à analyse.

2.1 Comparaison avec le budget 2012 (sans crédit supplémentaire / avec écriture de boucllement)

Les comptes de fonctionnement bouclent avec un résultat plus favorable que les prévisions budgétaires comme le montre le tableau ci-dessous :

	Charges	Revenus	Résultat
Budget	8'088'174'800	8'101'296'200	+ 13'121'400
Comptes	8'790'375'987	8'796'825'644	+ 6'449'657
Différence comptes - budget en CHF	+ 702'201'187	+ 695'529'444	-6'671'743
Ecritures de boucllement	- 575'000'000		
TOTAL	+ 127'201'187		

Les charges sont supérieures au budget de CHF 702,2 mios (+8,68%), en raison de l'enregistrement dans les comptes 2012 de l'unique écriture de boucllement (voir ch. 2.4 ci-dessous) pour un montant de CHF 575 mios. En neutralisant cet élément, les charges continuent à être supérieures au budget de CHF 127,2 mios (+ 1,57%).

2.2 Comparaison avec le budget 2012 (avec crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget	8'088'174'800	8'101'296'200	+ 13'121'400
Crédits supplémentaires	80'531'800	30'365'400	-50'166'400
Budget total	8'168'706'600	8'131'661'600	- 37'045'000
Comptes	8'790'375'987	8'796'825'644	+ 6'449'657
Différence comptes – budget total en CHF	+ 621'669'387	+ 665'164'044	+ 43'494'697
En % du budget total	+7,61	+ 8,17	

Le budget total résulte en un déficit de CHF 37 mios. Le résultat des comptes constitue par conséquent une amélioration de CHF 43,5 mios, qui s'explique par des revenus supérieurs de CHF 665,2 mios aux prévisions et des charges de CHF 621,7 mios.

2.3 Comparaison avec les comptes 2011

Par rapport aux comptes de l'exercice 2011, la situation se présente comme suit :

	Charges	Revenus
Comptes 2011	8'081'360'028	8'424'415'898
Comptes 2012	8'790'375'987	8'796'825'644
Différence en CHF	+ 709'015'959	+ 372'409'746
Différence en %	+ 8,8	+ 4,4

Les charges 2012 sont, par rapport à celles de 2011, en augmentation de 8,77%, soit CHF 709 mios, contre - 0,4 % un an auparavant. Le résultat 2012 est notamment influencé par les effets de l'écriture de bouclage d'un montant de CHF 575 mios (voir ch 2.4 ci-dessous). Les revenus, quant à eux, ont progressé de 4,4%, soit CHF 372,4 mios. .

Variation des charges et des revenus par rapport au budget 2012 et comptes 2011

	<u>Budget 2012</u>	<u>Comptes 2012</u>	<u>Variation</u> <u>Comptes/Budget 2012</u>		<u>Comptes 2011</u>	<u>Variation</u> <u>Comptes 2012/2011</u>	
Revenus							
DSE	496'403'400	497'112'465	709'065	0.14%	427'557'475	69'554'990	16.27%
DFJC	436'773'300	445'638'781	8'865'481	2.03%	444'419'872	1'218'909	0.27%
DINT	85'965'500	75'869'972	-10'095'528	-11.74%	67'460'426	8'409'546	12.47%
DSAS	981'907'800	1'006'785'317	24'877'517	2.53%	914'984'055	91'801'262	10.03%
DECS	479'977'000	480'052'453	75'453	0.02%	444'920'788	35'131'665	7.90%
DIRH	127'083'300	134'501'463	7'418'163	5.84%	131'915'366	2'586'097	1.96%
DFIRE	5'418'108'000	6'074'357'756	656'249'756	12.11%	5'914'715'059	159'642'697	2.70%
OJV	75'055'900	82'487'525	7'431'625	9.90%	78'419'471	4'068'054	5.19%
SGC	22'000	19'912	-2'088	-9.49%	23'388	-3'476	-14.86%
	8'101'296'200	8'796'825'644	695'529'444	8.59%	8'424'415'900	372'409'744	4.42%
Charges							
DSE	376'269'300	371'371'532	-4'897'768	-1.30%	444'629'036	-73'257'504	-16.48%
DFJC	2'584'316'600	2'577'346'901	-6'969'699	-0.27%	2'542'841'431	34'505'470	1.36%
DINT	311'640'900	311'803'664	162'764	0.05%	291'934'527	19'869'137	6.81%
DSAS	2'807'886'700	2'879'350'510	71'463'810	2.55%	2'633'569'586	245'780'924	9.33%
DECS	626'683'900	626'946'296	262'396	0.04%	613'189'571	13'756'725	2.24%
DIRH	507'998'700	456'222'841	-51'775'859	-10.19%	450'171'743	6'051'098	1.34%
DFIRE	724'271'600	1'420'681'898	696'410'298	96.15%	963'467'120	457'214'778	47.46%
OJV	141'475'700	139'484'872	-1'990'828	-1.41%	134'881'350	4'603'522	3.41%
SGC	7'631'400	7'167'473	-463'927	-6.08%	6'675'663	491'810	7.37%
	8'088'174'800	8'790'375'987	702'201'187	8.68%	8'081'360'027	709'015'960	8.77%

2.4 Ecriture de boucllement pour les comptes 2012

Ecriture	Montant (en CHF)
Capitalisation en faveur de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV)	575 mios
TOTAL	575 mios

2.5 Compte de pertes et profits

Le résultat du compte de pertes et profits enregistre un profit de CHF 71,4 mios, constituée des éléments suivants :

Pertes (CHF 0,3 mio)

Le faible montant des pertes ne donne pas lieu à des commentaires particuliers.

Profits (CHF 71,7 mios)

Produit extraordinaire (CHF 57,6 mios)

Versement extraordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise à ses actionnaires, soit CHF 10 par action, prélevé sur la réserve légale générale de la Banque.

Plus-values sur éléments du bilan (CHF 9,2 mios)

Ce montant est composé pour l'essentiel de la réduction partielle de la créance postposée de l'EVAM envers l'Etat suite à la vente d'un immeuble (CHF 0,9 mio) et de ventes de diverses parcelles (CHF 8,3 mios).

Annulation de soldes disponibles sur des décrets d'investissement (CHF 3,3 mios)

En 2012, 10 objets d'investissement ont été bouclés, dont 7 qui présentaient un solde disponible provenant de la différence entre l'effectif réalisé et le montant amorti prévu par le décret. Les montants les plus importants : CHF 1.9 mio, représentant la clôture de l'objet « Mise en œuvre du schéma directeur de la Fédération des hôpitaux vaudois informatiques (FHVI) » et CHF 1.1 mio pour la clôture de l'objet « Evitement du village de Bière par la RC 58e et construction d'une voie de chemin de fer industrielle pour la place d'armes ». Enfin, 3 objets ont nécessité un crédit additionnel avant boucllement.

Annulation de crédits reportés échus (CHF 1,1 mio)

L'article 27 LFin précise notamment que tout crédit reporté de l'exercice 2011 sur l'exercice 2012 est périmé à fin 2012. Les soldes restant ouverts sont donc comptabilisés dans le compte de pertes et profits. Ce solde comprend un montant de CHF 0.5 mio, report de crédit « Forêts 2011 public », subventions cantonales en vue du boucllement de la période RPT 2008-2011.

Liquidation de successions dévolues à l'Etat (CHF 0,5 mio)

Ce poste est composé de divers produits de successions en déshérence.

3. RESULTATS 2012

Au résultat du compte de fonctionnement de CHF 6'449'657, il convient d'ajouter le résultat du compte de pertes et profits qui enregistre un profit comptable de CHF 71,4 mios (voir point 2.5 ci-dessus). Le résultat global de l'exercice 2012 se solde donc par un profit net de CHF 77,9 mios.

Profit net de l'exercice 2012	CHF
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	6'449'657
Résultat du compte de pertes et profits	+ 71'441'499
Profit net	+ 77'891'156

4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4.1 Dépenses d'investissement à amortir

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2012 totalisent CHF 2,689 mrds (voir tableau «Amortissement des dépenses d'investissement - Etat au 31 décembre 2012», pages 347 à 362 de la brochure des comptes).

Les amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisés en 2012 aux rubriques 7041.3311 à 3319 s'élèvent à CHF 145,1 mios. Ce montant est diminué des corrections techniques liées au bouclage d'objets présentant un solde disponible pour un montant de CHF 1,7 mio. Le détail figure dans le tableau mentionné à la page 362 de la brochure des comptes. Sur le total des crédits d'investissement en compte (CHF 2,689 mrds), le solde à amortir, au 31 décembre 2011 représente CHF 1,555 mrd.

4.2 Crédits d'investissement disponibles

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement (voir tableau «Etat des dépenses d'investissement au 31 décembre 2012», pages 340 à 347 de la brochure des comptes), le solde des crédits d'investissement disponible pour les prochaines années s'élève à CHF 635,1 mios (votés et non engagés).

4.3 Dépenses d'investissement 2012

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de CHF 300,0 mios à la charge du Canton, soit respectivement CHF 331,5 mios de dépenses brutes et CHF 31,5 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (CHF 48,4 mios), les dépenses brutes effectivement injectées dans l'économie vaudoise atteignent, pour l'exercice 2012, CHF 306,3 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de CHF 257,9 mios, soit CHF 42,1 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Cet écart s'explique essentiellement par des retards pris sur de nombreux projets. Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2012 est présenté en pages 328 à 336 de la brochure des comptes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 1993 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

Année	Dépenses budgétisées en mios de CHF	Dépenses effectuées en mios de CHF	En % du budget	Ecarts par rapport au budget en mios de CHF
1993	256,1	252,3	98,5 %	- 3,8
1994	275,7	261,8	95,0 %	- 13,9
1995	314,7	251,0	79,8 %	- 63,7
1996	301,1	229,8	76,3 %	- 71,3
1997	288,4	189,7	65,8 %	- 98,7
1998	300,0	251,1	83,7 %	- 48,9
1999	207,0	195,0	94,2 %	- 12,0
2000	202,0	165,6	82,0 %	- 36,4
2001	213,4	207,7	97,3 %	- 5,7
2002	231,7	221,6	95,6 %	- 10,1
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2
2009	301,0	166,4	55,3 %	- 134,6
2010	300,0	304,2	101,4%	+ 4,2
2011	300,0	234,2	78,1%	- 65,8
2012	300,0	257,9	85,9%	- 42,1

5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2012 est présenté en pages 315 à 316 de la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 23 à 25 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

Par ailleurs, la COFIN rappelle avec satisfaction que le bilan de l'Etat ne comporte plus de découvert et ce depuis le 1^{er} janvier 2010.

6. CONSIDERATIONS GENERALES

6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets est passé de CHF 40,7 mios (0,51% du budget voté) en 2011 à CHF 50,2 mios (0,62%) en 2012. Les pages 271 à 278 de la brochure des comptes détaillent les crédits supplémentaires, avec leur ventilation respective, ayant un impact sur les charges brutes supérieures à CHF 100'000.

	Budget 2012 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DSE	376'269'300	464'300	0.12
DFJC	2'584'316'600	1'598'400	0.06
DINT	311'640'900	4'533'600	1.45
DSAS	2'807'886'700	32'759'500	1.17
DECS	626'683'900	12'821'100	2.05
DIRH	507'998'700	4'510'200	0.89
DFIRE	724'271'600	-5'920'700	-0.82
OJV	141'475'700	-300'000	-0.21
GC	7'631'400	-300'000	-3.93
Total	8'088'174'800	50'166'400	0,62

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services est en légère baisse par rapport à l'année 2011 mais son solde est supérieur. Ainsi, 220 demandes ont été acceptées pour un total de CHF 50,2 mios contre 257 demandes et CHF 40,7 mios en 2011. Cette augmentation du nombre de crédits supplémentaires par rapport aux années 2006-2007 trouve notamment sa justification dans l'application plus stricte de la LFin de la part des départements.

Historique du total des crédits supplémentaires (en mios de CHF nets, après compensation)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre	119	187	292	283	272	257	220
En mios de CHF	13.3	34.3	16.0	24.4	12.6	40,7	50.2

Les CHF 50,2 mios découlant des 220 demandes acceptées en 2012, se répartissent comme suit :

- 43 demandes pour CHF 0 net (montant brut totalement compensé) de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2 LFin) ;
- 153 demandes pour CHF 76'000 nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1 et 25, al. 2 LFin) ;
- 24 demandes pour CHF 50'090'400 nets de compétence de la Commission des finances (art. 24, al. 1 et 25, al. 3 LFin).

A la lecture des informations ci-dessus, on note que même si le nombre de crédits supplémentaires soumis à la Commission des finances est faible, les dispositions de la LFin lui ont permis d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants.

6.1.2 Autorisations de dépassements budgétaires

Le montant total des dépassements budgétaires lors du bouclage des comptes 2012 s'élève à CHF 74.4 mios, soit 0.97% des charges totales (groupes 30, 31, 35 et 36 après suppression des effets financiers dus à la nouvelle politique salariale de l'Etat, de la directive N° 18 sur les fonds, des ajustements sur les charges sociales et les écritures de bouclage). Ce montant est en augmentation par rapport à l'année 2011 qui à titre de comparaison laissait apparaître un montant de CHF 42.1 mios, soit 0.63% des charges pour ce même périmètre. Le nombre de rubriques en dépassement budgétaire s'élève à 264 au 31.12.2012 contre 235 une année auparavant. Ces dépassements se décomposent de la manière

- 157 (59.5%) inhérents à des dépassements inférieurs à CHF 10'000 pour un montant global de CHF 0.4 mio (0.6%) ;
- 72 (27.3%) inhérents à des dépassements compris entre CHF 10'000 et inférieurs à CHF 100'000, pour un montant global de CHF 2.4 mios (3.3%) ;
- 25 (9.5%) inhérents à des dépassements compris entre CHF 0.1 mio et CHF 1 mio, pour un montant global de CHF 8.5 mios (11.5%) ;
- 9 (3.4%) inhérents à des dépassements compris entre CHF 1 mio et CHF 10 mios, pour un montant global de CHF 41.7 mios (56%)
- 1 (0.4%) inhérent à des dépassements supérieurs à CHF 10 mios, pour un montant global de CHF 21.3 mios (28.6%)

6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires, y compris les dépassements budgétaires autorisés, ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges brutes crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés	Revenus bruts crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés	Montants nets crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés
2008	53'446'400	37'419'300	16'027'100
2009	80'159'300	55'716'800	24'442'500
2010	53'638'700	41'007'700	12'631'000
2011	85'895'400	45'158'800	40'736'600
2012	85'531'800	30'365'400	50'166'400

Il y a lieu de rappeler que la LFin du 20 septembre 2005, par ses articles 28 (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), constitue un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil par l'intermédiaire de sa COFIN. Celle-ci veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible.

Pour l'exercice en cours, et conformément à cet engagement, M. le président du Conseil d'Etat a renseigné la COFIN sur la situation budgétaire à fin juin 2012 lors de la séance du 22 novembre 2012. Le point de situation au 31 décembre 2012 se fait par le biais de la présentation des comptes de l'exercice.

6.2 Reports de crédits

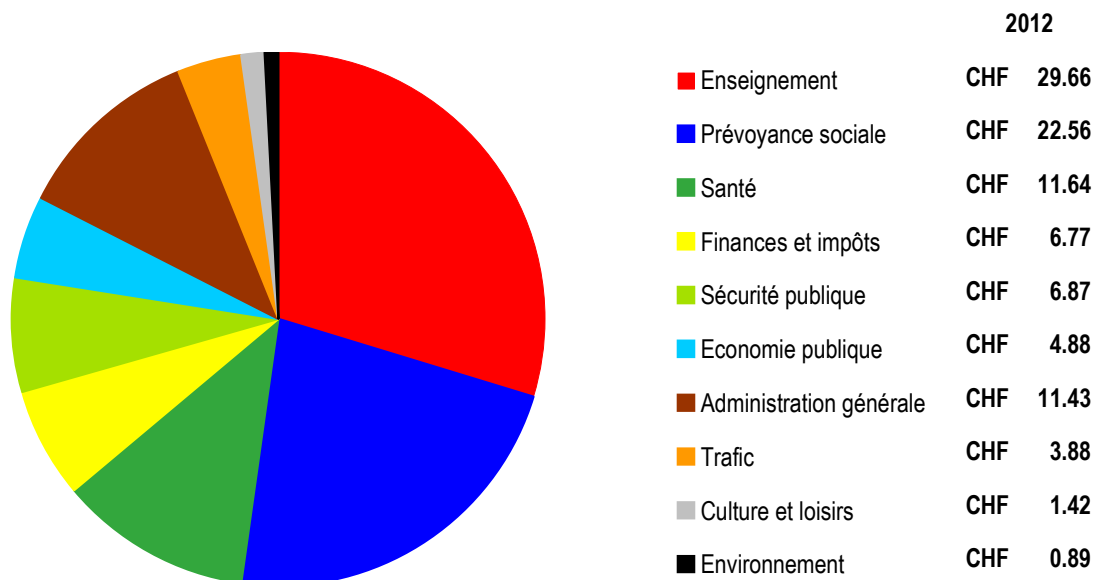
La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent pas disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire. La COFIN est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2012, sont les suivants :

	Reports totaux 2012 sur 2013	Pour comparaison	
		Reports totaux 2011 sur 2012	Reports totaux 2010 sur 2011
DSE	5'144'900	5'109'400	7'453'300
DFJC	668'000	700'000	592'500
DINT	787'600	725'500	79'800
DSAS	60'000	1'081'000	2'433'600
DECS	17'000'000	0	501'400
DIRH	719'100	3'083'200	3'433'700
DFIRE	8'821'000	7'405'300	7'008'600
OJV	0	0	383'900
Total	33'200'600	18'104'400	21'886'800

6.3 Dépenses par secteur d'activités

Chaque fois qu'il dépense CHF 100, l'Etat consacre les montants suivants à ses différents secteurs d'activités :



6.4 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2012, la COFIN a pris connaissance du rapport de l'Administration cantonale des impôts ACI (voir tableau complet ci-dessous) traitant des recettes fiscales. Un commentaire plus détaillé est rédigé dans le rapport annuel du Conseil d'Etat aux pages 18, 19 et 22 sur les évolutions de « budget 2012 à comptes 2012 » et de « comptes 2011 à comptes 2012 » notamment pour les groupes 40 (Impôts), 41 (Patentes et concessions), 42 (Revenus du patrimoine) et 44 (Parts à des recettes fédérales). Pour rappel, les coefficients d'imposition cantonale étaient de 157.5% en 2011 et de 154,5% en 2012.

Extrait du tableau ci-dessous, le groupe 40 (rubriques 4001 à 4091), à lui seul, affiche une progression de 4,3% en moyenne par rapport aux comptes 2011 et un écart de 10,4% supérieur au budget. Ceci est dû aux événements suivants :

- des effets de rattrapage sur la taxation de l'impôt à la source de CHF 110,8 mios ;
- un effet exceptionnel de CHF 25 mios dans l'impôt sur les donations découlant des effets du dépôt en 2011 d'une initiative populaire proposant un impôt fédéral sur les successions et donations. Cette tendance est également visible dans les autres cantons suisses ;
- des effets conjoncturels de CHF 175,6 mios au niveau des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales (CHF 61,1 et CHF 32,7 mios), de l'impôt sur les gains immobiliers (CHF 58,5 mios), des droits de mutation (CHF 7,8 mios) et de l'impôt sur les successions et donations (CHF 15,5 mios, effet exceptionnel précité non compris).

Parallèlement, quelques commentaires sur certaines autres positions :

Impôt sur la fortune (budget : + 12,6% / comptes : + 5,1%) : les résultats sont directement liés à l'évolution positive de la bourse, en décalage avec la délicate situation économique européenne.

Impôt spécial étrangers (budget : + 33,6% / comptes : + 5,5%) : les forfaits pour cette catégorie de contribuables ont été revus à la hausse.

Impôt récupéré après défalcation (budget : + 298,8% / comptes : + 25,1%) : cet impôt concerne la gestion des actes de défaut de biens. La forte augmentation de comptes à comptes et l'explosion de budget à comptes ne signifient pas un regain d'encaissements particulier mais découlent uniquement d'une modification du processus comptable.

Impôt sur le capital (budget : + 66,8% / comptes : + 14,8%) : en complément aux effets conjoncturels précités, il est rappelé que cet impôt est en lien direct avec celui sur le bénéfice : il est dû par les entreprises dont le bénéfice ne dépasse pas l'impôt sur le capital.

Impôt sur les frontaliers (budget : + 28,8% / comptes : + 11,7%) : cet impôt correspond à un montant de 4,5% prélevé sur la masse salariale des contribuables concernés.

Rubr.	Recettes fiscales *	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011	Variations			
					C 2012 - B 2012		C 2012 - C 2011	
					En francs	En %	En francs	En %
	CHF							
4001	Impôt sur le revenu	3'189'587'532	3'117'075'000	3'071'435'470	72'512'532	2.3%	118'152'062	3.8%
4002	Impôt sur la fortune	472'702'896	419'848'000	449'820'387	52'854'896	12.6%	22'882'510	5.1%
4003	Impôt à la source	224'970'859	98'095'000	161'582'579	126'875'859	129.3%	63'388'279	39.2%
4004	Impôt spécial étrangers	108'743'102	81'419'000	103'065'080	27'324'102	33.6%	5'678'022	5.5%
4011	Impôt sur le bénéfice	610'479'933	549'333'000	642'360'025	61'146'933	11.1%	-31'880'091	-5.0%
4012	Impôt sur le capital	81'666'129	48'971'000	71'130'259	32'695'129	66.8%	10'535'870	14.8%
4013	Impôt compl. immeubles	25'754'621	20'000'000	22'813'087	5'754'621	28.8%	2'941'534	12.9%
4031	Gains immobiliers	178'539'576	120'000'000	168'562'667	58'539'576	48.8%	9'976'909	5.9%
4041	Droits de mutation	157'794'113	150'000'000	167'794'201	7'794'113	5.2%	-10'000'089	-6.0%
4051	Successions et donations	112'503'466	72'000'000	89'176'646	40'503'466	56.3%	23'326'820	26.2%
4061	Impôt sur les chiens	3'488'193	3'000'000	3'468'160	488'193	16.3%	20'033	0.6%
4091	Impôt récupéré après défalcation	23'927'031	6'000'000	19'125'373	17'927'031	298.8%	4'801'658	25.1%
4101	Patentes de boissons et de tabacs	155'152	200'000	276'063	-44'848	-22.4%	-120'910	-43.8%
4212	Intérêts s/créances débiteurs	38'697'981	20'000'000	37'080'972	18'697'981	93.5%	1'617'009	4.4%
43621	Remboursement de frais divers	725'666	442'000	510'888	283'666	64.2%	214'778	42.0%
4371	Amendes	11'314'237	10'000'000	11'570'192	1'314'237	13.1%	-255'955	-2.2%
4401	Part à l'impôt fédéral direct	338'202'557	310'000'000	319'759'310	28'202'557	9.1%	18'443'247	5.8%
4421	Part à l'impôt sur les frontaliers	77'309'220	60'000'000	69'188'972	17'309'220	28.8%	8'120'248	11.7%
		5'656'562'264	5'086'383'000	5'408'720'330	570'179'264	11.2%	247'841'935	4.6%

* Selon périmètre de gestion de l'Administration cantonale des impôts (ACI)

6.5 Garanties accordées par l'Etat de Vaud

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières. Dans le cadre de ce contrôle, aucun risque n'a été identifié à fin 2012.

Le détail des garanties hors bilan accordées se trouve en pages 324 à 327 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2012, le total s'élève à CHF 1,1 mrd ; il est stable par rapport à 2011.

6.6 Fonds spéciaux hors bilan

La situation détaillée des fonds hors bilan est présentée aux pages 363 à 365 de la brochure des comptes. Une comptabilité détaillée est adressée chaque année aux services propriétaires. Le processus d'assainissement des fonds induit par l'observation de la COFIN dans son rapport de 1998 a permis de ramener le nombre des fonds de 176 à fin 2000 à 73 au 31 décembre 2012. Ce nombre est légèrement baissé par rapport à 2011 (75).

Le portefeuille sous gestion atteint, à fin 2012, CHF 16,3 mios alors que le capital total des fonds spéciaux se monte à CHF 22,3 mios.

6.7 Régimes financiers particuliers

6.7.1 Université de Lausanne

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DFJC. Le rapport de révision d'Ernst & Young figure en pages 371 et 372 de la brochure des comptes.

6.7.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS. Le rapport de révision d'Ernst & Young figure en pages 373 et 374 de la brochure des comptes.

6.7.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud)

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DFJC. Le rapport de révision de Deloitte figure en pages 375 et 376 de la brochure des comptes.

6.8 Participations (patrimoine administratif)

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve en pages 317 et 318 de la brochure des comptes (Eléments constitutifs du bilan). Leur total est porté pour CHF 9,372 mios à l'actif du bilan ; il est stable par rapport à 2011.

7. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport. Elle invite le lecteur à s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat.

8. RAPPORT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 13 mai 2013, dans une séance commune avec la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2012 pour lesquels ce service émet une réserve. En effet et bien que des améliorations dans la traçabilité des flux de perception aient été apportées par l'Administration cantonale des finances (ACI), il demeure que la documentation du processus de bouclage, la gestion des crédits disponibles, le suivi des acomptes ainsi que le traitement de l'impôt à la source ne sont pas encore stabilisés. L'impact de ce constat sur les comptes de l'ACI ne peut néanmoins pas être évalué. La COFIN renvoie au rapport du CCF pour le détail de la problématique.

Le CCF maintient également une remarque relative au système de contrôle interne (SCI) qui n'est pas encore totalement déployé au sein de l'administration, bien que concrètement entamé. De plus, le système informatique comptable actuel, dont le remplacement est prévu au 1^{er} janvier 2014, ne permet pas de garantir un niveau de contrôle suffisant.

Malgré la réserve précitée, le CCF recommande l'approbation des comptes 2012.

9. CONCLUSION GENERALE

9.1 Remerciements

La COFIN tient à relever, en particulier, la grande disponibilité du SAGEFI. Elle remercie M. le chef du département des finances, M. le chef du SAGEFI et ses collaborateurs, M. le secrétaire de la Commission, ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions.

9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2012

9.2.1 *Compte de fonctionnement*

Les comptes de l'Etat de Vaud sont bénéficiaires pour la huitième année consécutive, avec un excédent de revenus net, après amortissement, de CHF 6,4 mios dans le compte de fonctionnement. Ce résultat, arrêté par le Conseil d'Etat, tient compte de l'anticipation du financement comptable affecté à la recapitalisation de la Caisse de pensions pour un montant de CHF 575 mios, ceci afin de respecter les nouvelles règles fédérales.

Pour l'exercice 2012, Les charges de fonctionnement de l'Etat de Vaud s'élèvent à CHF 8,790 mrd. Ce résultat comprend une seule écriture de bouclage qui concerne la Caisse de pensions du canton (CPEV). En effet, la nécessaire recapitalisation par l'Etat se monte à CHF 1,44 mrd pour atteindre le degré de couverture imposé de 80 % en 2052. De par cette écriture de bouclage, le gouvernement anticipe de manière comptable ce financement à hauteur de 40 %, soit un montant de 575 mios. Cette opération permettra de réduire d'autant les tranches d'amortissements et de diminuer sensiblement, dès 2014, les coûts dans les comptes de fonctionnement du nouveau plan de prévoyance.

Hors écriture de bouclage, les charges de fonctionnement de l'Etat sont supérieures de CHF 127 mios à la projection budgétaire. Cet écart relativement important, qui ne s'est plus produit depuis longtemps, confirme ainsi l'évolution à la hausse de ses charges au cours des dernières années. Toujours par rapport à la prévision budgétaire, les principaux écarts proviennent notamment de l'augmentation du RI pour CHF 46 mios, de l'asile pour CHF 26 mios et des intérêts du financement CPEV pour CHF 54 mios. En comparaison aux comptes 2011, les principales augmentations de charges proviennent du secteur santé-social (CHF 196 mios), de la formation (CHF 53 mios) et de la charge pérenne des intérêts de la CPEV. Concernant la masse salariale (hors recapitalisation anticipée CPEV et intérêts y relatif), elle tend à se stabiliser. La progression de CHF 38 mios (1,7 %) fait suite aux effets de la politique salariale, des annuités et des renforcements sectoriels. Globalement, après la neutralisation des écritures de bouclage et de diverses attributions, la progression des dépenses courantes de l'Etat est de CHF 352 mios, soit 4,5 %.

Les crédits supplémentaires non compensés, qui avaient fortement régressé ces années passées, se situent pour l'exercice sous revue à CHF 50 mios. Ceux-ci sont dus principalement à l'asile, aux subventions hospitalières, aux subsides pour les primes à l'assurance maladie et au RI.

L'augmentation du total des revenus est supérieure de CHF 695,5 mios à ce que prévoyait le budget (8,6 %). Celle-ci est due principalement aux recettes fiscales qui représentent CHF 512,6 mios de plus, soit 10,4 %. Ces écarts s'expliquent par le rattrapage dans la taxation des impôts à la source, pour CHF 126 mios, ainsi que par des effets exceptionnels de l'impôt sur les donations, pour CHF 25 mios, suite au dépôt en 2011 de l'initiative proposant un impôt fédéral sur les successions et donations. Les augmentations des impôts conjoncturels, pour CHF 175,6 mios, sont dues notamment aux revenus des gains immobiliers et des droits de mutation, soutenues par la bonne conjoncture dans le domaine de l'immobilier ainsi que par l'augmentation de CHF 93,8 mios des montants encaissés concernant les impôts sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales. Ces effets découlent de la bonne tenue de l'économie vaudoise en 2011, malgré le contexte de récession et des prévisions de crise qui prévalaient ces dernières années, notamment en Suisse et dans l'Union européenne.

En comparaison de l'exercice 2011, la stabilisation des recettes d'impôts des personnes physiques relevée depuis 2010 se confirme, avec une tendance régressive en regard de la démographie (8'000 à 10'000 habitants de plus par an) dans le Canton de Vaud. Hors effets de rattrapage, le résultat de l'impôt sur le revenu, qui représente le 60 % du total des impôts, serait même inférieur à la prévision budgétaire de CHF 15 mios. Cette situation est en phase avec l'économie actuelle. Comme l'exercice précédent, la capacité financière à l'investissement se maintient, mais dépend principalement des recettes conjoncturelles, volatiles par nature. Globalement,

l'évolution des trois groupes d'impôts (PP, PM et conjoncturels) imprime une faible croissance de 0,7 %, ceci toujours par rapport aux comptes 2011.

9.2.2 *Compte de pertes et profits*

Le résultat du compte de pertes et profits se solde par un profit de CHF 71,4 mios. Il provient principalement du versement extraordinaire par la BCV de Fr. 10.- par action pour un total de CHF 57,6 mios et d'un prélèvement sur la réserve issue d'apport de capital ainsi que des produits réalisés par la vente de diverses parcelles pour CHF 8,3 mios. Au final, le résultat net 2012 du compte de fonctionnement de CHF 6,4 mios, cumulé au résultat du compte de pertes et profits de CHF 71,4 mios, donne lieu à un profit net CHF 77,9 mios.

9.2.3 *Bilan*

Les principales variations des disponibilités s'expliquent par l'excédent de liquidités placées à court terme, de 3 mois à une année. Concernant les placements, l'écart de CHF 40 mios provient essentiellement du transfert de 26 fonds de la Gestion des fonds de l'Etat (GFE) dans le bilan des services concernés. Les comptes transitoires augmentent notamment par le produit à recevoir de la Confédération pour l'impôt anticipé et l'impôt forfaitaire (+ CHF 29 mios). Enfin, des actifs transitoires du CHUV sont passés de CHF 13 à CHF 27 mios, soit + CHF 14 mios.

Au passif, les fonds étrangers augmentent de CHF 548 mios, particulièrement en raison de l'enregistrement dans les comptes transitoires de la charge non encore versée à la CPEV de CHF 575 mios pour sa recapitalisation et la rémunération y relative de CHF 54 mios. Les transitoires augmentent aussi en fonction de la variation des positions comptables de l'ACI. Les engagements courants diminuent de CHF 202 mios, en lien avec des débiteurs ACI non attribués, des encaissements d'impôts et le compte courant avec la Confédération. L'écart des dettes à court et long termes découle tant de la variation de la dette brute que des échéances des emprunts échus à moins d'un an.

9.2.4 *Etat de la dette*

En raison notamment d'un remboursement des emprunts long terme pour un total de CHF 350 mios et des placements en hausse, la dette brute, qui s'élevait à CHF 1,430 mrd au 31.12.2011, est passée à CHF 785 mios au 31.12.2012. De fait, on peut constater une nouvelle diminution de la charge d'intérêts de 17 mios par rapport à l'exercice précédent, pour se situer à CHF 26 mios contre CHF 46 mios à fin 2011. Il faut néanmoins relever que ni les effets de l'anticipation de la recapitalisation de la CPEV, ni ceux des investissements engagés par l'Etat ne sont pris en compte dans le montant de la dette au 31.12.2012.

La diminution de la charge d'intérêts ne peut être que bénéfique pour les exercices à venir et on constate, une fois de plus, l'effet positif sur le compte de fonctionnement de l'amortissement de la dette. Cette diminution de charges assure à l'Etat une amélioration sensible du pouvoir de prestations.

9.2.5 *Investissements*

S'agissant des investissements, la Commission des finances constate que, globalement, l'Etat a investi CHF 689 mios dans l'économie vaudoise, soit CHF 186 mios de plus que lors de l'exercice 2011, mais CHF 64 mios de moins par rapport à la prévision du budget d'investissement 2013. Les montants engagés par l'Etat pour l'année 2012 sont les suivants :

Investissements bruts y compris la part des tiers	306 mios
Octroi de nouveaux prêts par l'Etat pour	53 mios
Nouvelles garanties de l'Etat pour	110 mios
Garantie Hôpital du Chablais décrétée mais non réalisée	220 mios

La part nette du Canton aux investissements s'élève à CHF 258 mios, soit CHF 42 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Ces écarts proviennent essentiellement des retards pris sur de nombreux projets.

A titre de comparaison, il est relevé que le Grand Conseil a octroyé :

- pour 2010 : 33 EMPD, 40 objets, 44 décrets pour un total net de CHF 384,9 mios.
- pour 2011 : 18 EMPD, 29 objets, 29 décrets pour un total net de CHF 239,9 mios.
- pour 2012 : 26 EMPD, 36 objets, 41 décrets pour un total net de CHF 271,1 mios.

Ces montants ne comprennent toutefois ni les garanties ni les prêts.

9.2.6 Autofinancement

La réelle valeur du résultat de fonctionnement, soit le résultat avant amortissement du patrimoine administratif, s'élève à CHF 151,6 mios. Ce montant représente la marge d'autofinancement. Elle était de CHF 509,6 mios dans les comptes 2011.

Le degré d'autofinancement se calcule en additionnant les amortissements au résultat, divisés par les investissements. Pour l'exercice 2012, ce paramètre se situe à 58,8 %, alors qu'il se montait à 218 % en 2011. Cette baisse se traduit essentiellement par la baisse du résultat excédentaire de fonctionnement entre ces deux années (2011 : CHF 343,1 mios / 2012 : CHF 6,45 mios)

9.2.7 Note finale

En conclusion, les comptes 2012 de l'Etat de Vaud sont à nouveau très bons. L'excédent de revenus permet de couvrir 58 % de ses investissements et de réduire son ultime faiblesse financière héritée du passé en anticipant le financement comptable de la recapitalisation de la Caisse de pensions, à hauteur de 40 % des CHF 1,44 mrd, soit un montant de CHF 575 mios. Par cette opération d'anticipation de financement, la charge annuelle dans les comptes de fonctionnement diminuera de CHF 14 mios dès 2014.

La Commission des finances relève toutefois que la progression des dépenses dépasse légèrement celle des recettes pour la troisième année consécutive. Elle constate également que les 80 % de la progression des revenus dépendent de facteurs extraordinaires ou aléatoires.

Enfin, dans la perspective de la forte croissance des investissements et des éléments relevés ci-dessus, la maîtrise des charges sera primordiale ces prochaines années, notamment dans le cadre du respect des articles de la Constitution vaudoise en matière de frein à l'endettement.

9.3 Proposition d'approbation des comptes 2012

La COFIN propose au Grand Conseil, à l'unanimité des 14 commissaires présents, d'approuver les comptes 2012 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat.

10. OBSERVATIONS

A la suite de ses débats, la COFIN propose les observations suivantes :

1^{ère} observation

Tous les services / utilisation du leasing comme moyen de financement

Les achats de matériel nécessaire au bon fonctionnement des entités de l'Etat sont intégrés dans le budget des services. En cas de besoins particuliers, ces derniers peuvent avoir recours à une demande de crédit supplémentaire compensé pour financer une nouvelle acquisition. De même pour le remplacement d'appareils obsolètes. La COFIN constate pourtant que des services utilisent le leasing comme moyen de financement pour certains achats. Si cette pratique peut se justifier lors d'une utilisation saisonnière ou limitée dans le temps, la démarche à long terme semble moins pertinente. En effet, le coût total de l'opération (avec un taux d'intérêt élevé) est largement défavorable à l'Etat, même si l'on tient compte du fait que ces contrats comprennent, souvent, la maintenance ainsi qu'une assurance. La COFIN estime que ce genre de contrats doit être limité de manière maximale.

Observation transversale

Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur le nombre de leasing actuellement en cours au sein de l'Etat, leur nature (durée du leasing, prix et majoration du prix due au leasing, valeur résiduelle, autres éléments pertinents, etc.), ainsi que sur les procédures en place et autres conditions – cadre à respecter par les services lors de la signature de tels contrats. Il est également prié de détailler les mesures qu'il entend mettre en œuvre dans le futur pour en limiter l'usage de manière stricte.

2^{ème} observation

Hospitalisation d'intérêt public (UB 482) / Compte 3654

Dans le cadre de la nouvelle LAMal, le canton de résidence est obligé de prendre en charge la contribution cantonale de toute hospitalisation extra cantonale dans un hôpital figurant sur une liste cantonale. L'estimation budgétaire de cette nouvelle charge a été largement sous-évaluée, + CHF 22.47 mio ; les participations à charges n'ayant été connues que tardivement, le budget 2013 se trouve également dans la même situation de sous-évaluation.

Actuellement, le département de la santé et des assurances sociales (DSAS) analyse cette problématique. Dans certains cantons, l'admission sans limites dans la liste cantonale de prestataires hospitaliers et cliniques reconnus LAMal entraîne une obligation de participation financière pour nos résidents qui y sont hospitalisés.

Observation

Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour mieux évaluer cette charge nouvelle. Il est également prié d'indiquer, le plus rapidement possible, les corrections budgétaires qu'il entend faire si la situation doit perdurer en 2013. Dans ce contexte et à titre de comparaison, la COFIN aimerait également être tenue au courant d'une information sur les incidences de cette pratique dans les autres cantons.

11. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

11.1 Département de la sécurité et de l'environnement

Commissaires M. Philippe Randin
Mme Graziella Schaller, rapportrice

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont consacré un entretien aux 6 services des départements, et ont rencontré les chefs de service, respectivement, les directeurs, ainsi que leurs responsables financiers.

Les commissaires ont été accompagnés par Monsieur Jacques Ehrbar, responsable financier du Département. Nous le remercions ici pour son aide précieuse et sa disponibilité, ainsi que pour tous les documents qu'il nous a mis à disposition. A la fin de nos visites, nous nous sommes entretenus avec Mme la Conseillère d'Etat, cheffe du département de la Sécurité et de l'Environnement.

Pour ces visites, aucun thème d'étude n'a été retenu.

2. Récapitulation des comptes

a) Comparaison avec le budget 2012

	Charges	Revenus
Budget 2012	376'269'300	496'403'400
Comptes 2012	371'371'532	497'112'465
Différence en CHF	- 4'897'768	709'065
Différence en %	- 1.30%	+ 0.14%

b) Comparaison avec le budget total 2012 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2012	376'269'300	496'403'400
Crédits suppl.	2'996'600	2'532'300
Budget total 2012	379'265'900	498'935'700
Comptes 2012	371'371'532	497'112'465
Différence en CHF	- 7'894'368	- 1'823'235
Différence en %	- 2.08%	- 0.37%

c) Comparaison avec les comptes 2011

	Charges	Revenus
Comptes 2011	444'629'036	427'557'475
Comptes 2012	371'371'532	497'112'465
Différence en CHF	- 73'257'504	69'554'991
Différence en %	- 16.48%	+ 16.27%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011
Revenu net	125'740'933	120'134'100	- 17'071'561

3. Commentaire général

Les comptes 2012 du département de la sécurité et de l'environnement, y compris les crédits supplémentaires (CHF 2,99 Mios), montrent une diminution des charges de CHF 7,89 mios par rapport aux charges 2012 budgétées (-2,08%).

Par rapport aux comptes 2011, la diminution de charges est de -CHF 73,26 mios (-16,48%).

Les comptes 2011 montraient un excédent de charges de CHF 17 mios, dû notamment à la création du Fond pour l'énergie de CHF 100 mios.

Les comptes 2012 présentent un excédent des revenus sur les charges de CHF 125'740'933.

4. Remarques de détail, par service

103 *Secrétariat Général DSE, avec le BEFH*

BEFH

3021 Avec 7 personnes, représentant 5,5 EPT, l'équipe n'est pas encore au complet en 2012 ; les postes vacants sont occupés par des auxiliaires, ce qui génère une économie par rapport au budget. Un juriste viendra en 2013 pour compléter l'équipe et sera en charge de la violence domestique.

3101 L'étude RECADRE, Publication sur l'égalité parmi les cadres de l'Administration cantonale vaudoise, prévue en 2012 a été reportée au printemps 2013. Elle a pu être remise aux commissaires lors de la visite du service en avril.

Secrétariat Général (SG)

3011 SAP a généré une grande pression, et les ressources internes n'ont pas été suffisantes ; suite à un crédit supplémentaire de 0.6 ETP, une collaboratrice a pu être engagée en 2012

3016 Le groupe de travail sur les cartes des dangers naturels a été renforcé de 1,4 EPT, par choix d'internaliser le travail plutôt que de donner à des mandataires externes. Cette unité DN sera transférée à la DGE dès 2013, et sera ainsi mieux intégrée dans les plans directeurs.

4361 Les subventions fédérales prennent en charge et compensent les frais de salaires d'un géographe, et les frais de salaires supplémentaires du groupe 3016.

105 *Police cantonale (POLCANT)*

Les coûts de la réforme policière, que les communes jugent trop élevés et qu'elles contestent, sont un des éléments dans la discussion avec le canton, avec la facture sociale et la fiscalité des entreprises.

3014 Les frais liés à l'introduction de Codex ont été budgétés, mais les vrais impacts se feront sentir dès 2013.

3011 Le personnel a augmenté de 10 EPT par rapport à 2011. Sont inclus dans cette augmentation les rattrapages de DECFO. Ces augmentations ont un impact direct sur les comptes liés (charges sociales, et comptes 3061 et 3063, frais de transport et de repas)

3091 Baisse par rapport au budget du fait qu'il y a eu moins d'aspirants que prévu.

3511,

3521 Difficulté de trouver des formateurs prêts à travailler un an à Savatan.

- 3154 La renégociation des contrats d'entretien Polycom a généré des économies. Les communes achètent leur matériel, et paient au canton CHF 80 par mois par appareil pour l'utilisation du réseau (recette à la rubrique 4521).
- 3301 Création d'une provision de CHF 5, 2 mios, étant donné les négociations avec les communes dans le cadre du financement de la réforme, dont les communes trouvent le coût trop élevé.
- 4371 Retour à la norme de l'effectif du bureau radar, par rapport à 2011, où des absences nombreuses de longue durée avaient affecté le travail.
- 4521 Les communes n'ont pas recouru aux prestations, générant un manco de CHF 9 mios par rapport au budget.
De nouvelles communes ont rejoint le réseau Polycom, pour un montant de plus de CHF 300'000 par rapport au budget.

Des investissements prévus pour le renouvellement du système d'aide à l'engagement tardent à être mis en place en raison de ressources internes insuffisantes.

Le schéma directeur du Système informatique (CHF 1,7 mio, dont CHF 250'000 par an) a été validé par le Conseil d'Etat au mois de mai 2013.

107 Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Le SAN rationalise et optimise les ressources et le travail au maximum. Les commissaires relèvent les réflexions et les actions pour améliorer les processus, dans un esprit d'efficacité et de rentabilité.

En attendant l'aménagement d'un nouvel emplacement au nord-ouest, l'espace restreint à disposition du personnel administratif est utilisé de la façon la plus rationnelle possible pour éviter de devoir engager du personnel (accord du Conseil d'Etat pour crédit d'études, projet en cours).

De façon générale, l'augmentation constante du parc automobile (2,43%) ainsi que l'augmentation de la population (+1,17 %), provoque une augmentation de tous les postes liés : les taxes, les émoluments administratifs sur les services, les contrôles techniques, etc..

La migration VIACAR des serveurs informatiques par la société Bedag AG a été effectuée en automne avec succès.

- 3301 Les pertes sur débiteurs se montent 2,5 mios, soit 1% sur un volume facturé de 260 millions, et ceci malgré une récupération de 632'000.- L'activité augmentant, les contentieux augmentent aussi mais restent dans des proportions conformes à ce qui se voit ailleurs.
- 4067,
4313,
4356 Hausse du volume des affaires.
- 4313 Émoluments administratifs : en augmentation. De plus, davantage de convocations sont envoyées pour les expertises qu'il n'y a de plages horaires, car 10% des personnes convoquées ne se présentent pas, ce qui représente un manco d'environ 15'000 contrôles techniques par année. Dans les faits, ces plages sont facturées 2 fois (comme l'overbooking).
- 4361 Les remboursements pour perte de gains sont imprévisibles et ne sont pas budgétés. En cas d'absence de longue durée, la différence est importante

109 Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Les commissaires ont pu constater, lors de la visite à Gollion, que les salles de conférences, très bien équipées, pouvaient être utilisées par des tiers. Contrairement aux idées reçues, nous avons pu constater que le service compte de nombreuses femmes à des postes importants.

- 3063 L'exercice TRANO prévu en 2012 (simulation d'une catastrophe ferroviaire) est reporté en 2013 à cause de l'indisponibilité de certains partenaires.
- 3154 Report de l'achat de sirènes : la Confédération a décidé de modifier son réseau d'alarmes, et de passer par le système POLYALERT, en remplacement du système actuel SWISSCOM: afin d'être compatible, le matériel qui permettra de déclencher les alertes en passant par le réseau Polycom doit être changé. Le délai fixé est fin 2014.

3184 On observe une forte hausse du contentieux due au non-paiement de la taxe d'exemption d'obligation de servir.

DGE : regroupement dès 2013 de 3 services (SESA 111, SFFN 112 et SEVEN 113)

Début 2013, la **DGE** - Direction générale de l'environnement - regroupe 3 services, et les comptes 2012 nous ont été présentés distinctement les uns des autres, mais aussi dans une présentation regroupant d'ores et déjà les 3 services, ce qui permettra en 2014 de comparer les comptes 2013 et le budget 2013, et ceux de 2012 de la nouvelle direction.

Nous avons rencontré le nouveau Directeur général, Monsieur Cornelis Neet, ainsi que Monsieur Jatton, son adjoint, et Monsieur Lusa.

La DGE se composera dès 2013 de 3 directions aux finalités distinctes :

- Direction énergie, dirigées par Monsieur Balsiger,
- Direction de l'environnement industriel, urbain et rural, par Monsieur Rodriguez
- Direction des ressources et du patrimoine naturel, assurée par Monsieur Jatton conjointement avec Monsieur Neet.

L'attribution du fonds de CHF 100 millions pour l'Energie a donné plus d'importance à ce service, qui compte de plus en plus de collaborateurs et se trouve très à l'étroit dans les locaux du Biopôle à Epalinges. Un juriste et un ingénieur ont été attribués provisoirement à la DGE. Une partie de ce fonds est destinée à soutenir la formation des jeunes (par ex CHF 100'000.- sont prévus chaque années pour un système de bourses de formation dans le domaine de l'énergie).

Des moyens financiers ont été mis à contribution pour une communication sur 3 axes en matière d'énergie :

- sur le site internet et sur une « hotline info-énergie »,
- une expo itinérante
- sur le site « énergie-environnement », des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement, avec un accès aux documents utiles en matière de subventions.

111 Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

3147 L'entretien des cours d'eau est difficilement planifiable et les dépenses peuvent fluctuer en fonction des variations climatiques. Les changements dans les municipalités ont ralenti certains dossiers.

3161 -CHF 540'000 diminutions de charges de loyer suite à l'achat du bâtiment Valentin 10 par l'Etat

4111 + CHF 1, 3 mio de recettes : rattrapage en une fois d'une redevance due sur plusieurs années de la concession des Bains de Lavey (un peu plus de CHF 100'000 par an)

112 Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Des mesures forestières peuvent faire l'objet d'un subventionnement de la Confédération et du Canton. Le cadre général de l'octroi de ces aides est indiqué dans des conventions programmes (qu'on peut consulter sur le site du canton) qui couvrent les domaines des ouvrages de protection, des forêts protectrices, de la biodiversité et de la gestion des forêts. Les objectifs de ces conventions programmes ont été atteints, et dès 2012, les montants attribués à ces fonds augmentent sensiblement, pour les 4 prochaines années.

4726 Et suivants : les montants fédéraux pour les différentes conventions programmes (renaturation, ouvrage de protection, parcs naturels, gestion des forêts) ont subi une sensible augmentation en 2012 (environ CHF 5 mios), influant ainsi les comptes 3726,3728, 3756,3766 et 3768. Une convention-programme de CHF 820'000 est versée depuis 2012 pour la Grande Cariçaie et remplace la subvention initiale.

113 Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

C'est dans ce service que sont comptabilisés les montants payés par la Confédération, puis versés aux propriétaires, pour l'assainissement du bruit ferroviaire. 15'000 fenêtres doivent être changées jusqu'en 2015, et la vitesse de l'avancement dépend des propriétaires d'immeubles et de la disponibilité des entreprises qui les installent.

Utilisation en 2012 d'une petite partie du fond pour l'énergie de CHF 100 mios :

CHF 722'000 ont été dépensés, dont CHF 90'000 destinés au soutien au biogaz issu de la biomasse humide, CHF 210'000 à la RPC de l'électricité photovoltaïque, CHF 95'000 pour initier le système d'audit qui pourra être utilisé par les grands consommateurs.

114 Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Plusieurs comptes de fonctionnement sont impactés par l'intégration de la caisse d'assurance du bétail, notamment propriétaire d'une ferme à Vuissens, sans que cela influence le résultat général du service. Cette caisse est gérée par un conseil dans lequel siègent des députés, des vétérinaires et le vétérinaire cantonal.

Il est relevé que le canton de Vaud est le canton dans lequel il y a le plus de chiens par habitant. La dotation de la police des chiens est aussi importante que le service des eaux !

3011 Le poste d'inspecteur des eaux a été repourvu en 2012. Des départs ont été repourvus avec retard et par une seule personne plus jeune, générant des économies.

3654 Il n'y a plus de versement pour éradiquer la maladie de la langue bleue, car l'épizootie s'est terminée. La participation cantonale à la prévention LPC (Loi sur la police des chiens) n'a pas encore été votée, mais figure au budget 2012 pour CHF 73'000.

5. Dépenses d'investissement

Le montant des investissements est inférieur au budget pour un montant de CHF 13, 8 mios. Les raisons sont des recours, des oppositions, et une certaine lenteur des communes dans les procédures. Des EMPD sont en cours d'élaboration, les consultations prennent plus de temps que prévu. Même dans ces domaines, des concepts architecturaux différents ralentissent l'avancement des travaux. Dans l'ensemble, cela ne semble pas une volonté délibérée de différer les travaux, mais plutôt toute une suite de retards dans les planifications initialement prévues, qui reportent la réalisation des projets.

11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Cédric Pillonel, rapporteur
M. Guy-Philippe Bolay

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission des finances auprès du DFJC ont consacré sept séances à l'étude des comptes de l'année écoulée. Lors de ces séances, ils ont pu rencontrer, accompagnés de M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département, M. Jean-Paul Jubin, secrétaire général du Département, M. Alain Bouquet, directeur général, Mme Christine Bossuat, directrice générale adjointe (administration et finances), et M. Pierre Jaccard, directeur général adjoint (organisation et planification) à la DGEO, M. Séverin Bez, directeur général, M. François Chapuis, directeur général adjoint, Mme Monique Astre, M. Matthieu Fontannaz, à la DGEP, Mme Chantal Ostorero, directrice générale, et M. Alexandre Dobjanschi, responsable financier, à la DGES, M. Serge Loutan, chef de service et M. Christian Velati, responsable financier au SESAF, M. Christophe Bornand, chef de service, et M. Abderrahim Laghimi responsable financier au SPJ, Mme Brigitte Waridel, cheffe de service, Mme Sophie Donche Gay, responsable patrimoine & institutions, M. Hervé Monnerat, responsable financier et M. Nicolas Gyger, responsable subventions, au SERAC.

Les commissaires ont pu, à la fin de leurs visites des services, s'entretenir et échanger sur ce rapport avec Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département, accompagnée de M. Jean-Paul Jubin, Secrétaire général et de M. Laurent Schweingruber, responsable financier.

Ils tiennent à remercier chacune et chacun pour sa disponibilité, son aide précieuse, ainsi que pour tous les compléments d'information qui ont été apportés.

2. Récapitulation des comptes 2012

a) Comparaison avec le budget 2012

	Charges	Revenus
Budget 2012	2'584'316'600	436'773'300
Comptes 2012	2'577'346'900	445'638'780
Différence en CHF	- 6'969'700	+8'865'480
Différence en %	-0.26%	2.02%

b) Comparaison avec le budget total 2012 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2012	2'584'316'600	436'773'300
Crédits supplémentaires	2'769'400	1'171'000
Budget total 2012	2'587'086'000	437'944'300
Comptes 2012	2'577'346'900	445'638'780
Différence en CHF	-9'739'100	+7'694'480
Différence en %	-0.37%	1.75%

c) Comparaison avec les comptes 2011

	Charges	Revenus
Comptes 2011	2'542'841'431	444'419'871
Comptes 2012	2'577'346'900	445'638'780
Différence en CHF	34'505'469	1'218'909
Différence en %	1.36%	0.27%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011
Revenu net	-2'131'708'120	-2'147'543'300	-2'098'421'559

Les comptes 2012 du DFJC se soldent par un exercice légèrement meilleur au budget avec des charges maîtrisées et des revenus meilleurs qu'escomptés.

L'introduction de smartphones Blackberry induit des coûts d'abonnements plus importants, ce qui peut s'observer dans de nombreux services du DFJC.

La sous-commission relève les subventions multiples dont a bénéficié le projet « Cent ans de mensuration officielle » au sein de plusieurs services du DFJC (60'000.- au total), ainsi que du DINT. Sans remettre en cause l'intérêt et la pertinence de cette manifestation, elle relève que cette accumulation d'aides cantonales rejoint la thématique déjà abordée par la Commission des finances et se demande si cette situation permet aux services du Canton, ainsi qu'au Grand Conseil, de bénéficier d'une vision d'ensemble des subventions accordées.

3. Remarques de détail, par service

211 Secrétariat général du DFJC (SG)

	Charges nettes
Comptes 2011	10'626'406
Budget 2012	11'508'500
Comptes 2012	10'216'945

Remarques générales

L'année 2012 ne révèle rien de particulier pour le secrétariat général. Le transfert de l'informatique pédagogique (2010) à la DGEO et à la DGEP a fait baisser les charges salariales à CHF 6 mios, représentant 51 ETP. L'alimentation du fonds COSAB a été de CHF 3,1 mios, cette année encore, de manière à respecter les termes de la convention. A partir de 2014, ce montant baissera à CHF 1,5 mio. Pour rappel, ce fonds avait été créé lors de l'introduction d'une semaine supplémentaire de vacances pour le personnel administratif. Il vise à permettre aux enseignants un congé sabbatique de 3 à 6 mois sur la base d'un projet éducatif, notamment en prenant en charge les frais de leur remplacement. Le capital du fonds a été progressivement utilisé pour financer les modalités du cliquet DECFO-SYSREM et ramené de plus de CHF 10 mios en 2008 à un peu moins de CHF 1,6 mio à fin 2012. L'année dernière, 42 demandes de congé ont été financées par le SG. Ce chiffre dépasse le nombre de congés généralement accordés qui se situe vers 30 octrois par année. Ce nombre relativement élevé provient d'une répartition différente entre l'année civile (base de la comptabilité) et l'année académique pour octroyer la trentaine de congés. Il y aura donc moins de congés sur l'exercice comptable 2013.

3016 Le collaborateur mentionné dans les commentaires avait dû prendre sa retraite anticipée après 37,5 années de service. Cette décision du CE a été invalidée par l'ordre judiciaire qui rappelle que cette retraite anticipée est un droit et non un devoir. Le collaborateur n'avait pas recouru. Le SG l'a engagé à nouveau pour mener à bien des travaux pour l'URSP.

3099 Environ 500 collaborateurs sur 12'000 ont répondu positivement à la campagne de vaccination contre la grippe. Le succès de cette opération dépend beaucoup de l'actualité. La campagne est confiée à une société privée qui organise dans une vingtaine de lieux des séances de vaccination auxquelles les collaborateurs peuvent s'inscrire. Elle facture un forfait par vaccin réalisé.

3131 Le service a profité de la retraite des deux collaboratrices de la cafétéria pour installer des automates, contribuant ainsi à réduire les charges.

3133 Il s'agit de distributeurs de serviettes et de savon pour les toilettes et non des automates cités plus haut (3131).

- 3163 Ce résultat s'explique par la diminution du coût des copies ainsi que par une diminution notable du nombre d'imprimés qui avaient été particulièrement nombreux en raison de l'introduction de la LEO, ainsi que du projet MCBA.
- 3181 Le montant des frais de CCP lors de paiement par espèce au guichet concerne l'entier du Département. En effet, le SG centralise les versements dans le but de diminuer le nombre de comptes postaux. Ils sont ensuite ventilés entre les services concernés.
- 31852 Le crédit supplémentaire demandé correspondait à un projet conjoint avec le SPEV visant à améliorer les outils informatiques. Le projet s'est révélé plus complexe que prévu et a pris du retard. La somme n'a donc pas été dépensée.
- 3652 CHF 50'000 pour le Vivarium de Lausanne et CHF 5'000 pour le programme des cent ans de la mensuration officielle.

22 *Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)*

221 *Administration de la DGEO*

	Charges nettes
Comptes 2011	10'557'273
Budget 2012	12'098'300
Comptes 2012	11'453'873

Le bilan financier de l'année 2012 est bon, tout en restant dans la marge d'erreur due aux fluctuations du nombre d'élèves. Le service suit de manière précise les 90 établissements scolaires sous sa responsabilité et maintient une ligne générale stricte dans l'engagement des dépenses, conscient de l'importance de l'équité de traitement entre les différentes demandes et de l'effet levier que ces dernières peuvent occasionner. Le nombre d'élèves a été supérieur aux projections du SCRIS.

La mise en vigueur de la LEO se fait de manière souple en tenant compte des réalités locales et géographiques. Ainsi la séparation entre primaire et secondaire est opérée progressivement au gré des possibilités pratiques.

La problématique des recours contre le processus DEFECO-SYSREM concerne principalement les collaborateurs sans titre académique et sans titre pédagogique dont le salaire est inférieur de 22% à leurs homologues titrés. Un collaborateur a obtenu gain de cause au TRIPAC, puis au TC. Le Canton a recouru au TF et attend incessamment le verdict. Ce dernier présente un risque de charges supplémentaires de CHF 2 mios par année et des coûts salariaux rétroactifs de CHF 8 à 10 mios.

- 3024 Ce poste au budget prévu pour terminer la réalisation du règlement de la LEO et les directives qui en découlent prévoyait un risque de dépassement des délais et la nécessité alors de concentrer des ressources suffisantes en 2012 pour aboutir sans créer de difficultés opérationnelles de mise en œuvre. La dépense ne s'est pas concrétisée du fait que les travaux principaux ont été terminés dans les délais et que le service a confié prioritairement ce travail à l'interne.
- 3064 Les demandes de formation des collaborateurs ont chuté, principalement en raison du temps consacré prioritairement au recyclage LEO.
- 3091 Même remarque que 3064.
- 31161 Le groupe de travail pour le conseil en matière de choix de livres auprès de Bibliomedia a été dissous suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur les Subventions. Ce montant a été maintenu aux budgets 2010 à 2012 dans l'attente de solutions alternatives évoluant dans un même cadre. Il sera mis à jour au budget 2014.
- 3173 La présence de plusieurs services de l'Etat aux salons a permis de réduire la facture.
- 3185 Les travaux nécessités par la préparation de la LEO contribuent depuis quelques années au ralentissement du nombre de réunions des commissions de branches. Leur fréquence commence à reprendre un rythme plus standard depuis 2012.

222 *Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de rattachement*

	Charges nettes
Comptes 2011	829'664'734
Budget 2012	849'080'400
Comptes 2012	847'352'665

L'informatique pédagogique est assumée par le service qui gère à distance 30 établissements scolaires (20 en 2011). Le service continue à développer la télémaintenance, notamment des établissements bénéficiant d'un câblage adéquat. Le parc des ordinateurs scolaires (16'000 machines environ) devrait être complètement inventorié à fin 2014. Il est plus important que le parc informatique du reste de l'administration cantonale (10'000 à 12'000 machines). Les tablettes font leur apparition avec un projet pilote dans un établissement. En collaboration avec la commune, l'établissement a installé un réseau wifi couvrant l'entier du bâtiment scolaire. Afin de réduire les rayons non ionisants, des bornes peu puissantes ont été installées dans chaque classe. Le service a entamé des discussions avec les fournisseurs dans le domaine de l'informatique et des télécommunications en vue de réduire les prix, avec des résultats importants.

Evolution du nombre des élèves de la DGEO

Cycle	Enfantine	Primaire	Sec.	Racc.	Total
2009	13'619	29'055	35'460	551	78'685
2010	14'059	28'978	36'266	595	79'898
2011	14'448	28'900	36'563	580	80'491
2012	14'904	29'080	36'670	589	81'243
Var.11-12	456	180	107	9	752

3024 Les variations de ce compte dépendent des activités organisées par les enseignants pour leurs classes avec des prestataires externes.

3. Mensuration officielle : le service a financé la création de matériel pédagogique détaillant une utilisation concrète de la géométrie.

3163 Le service réfléchit avec les autres cantons romands à trouver des solutions pour éviter l'utilisation massive de photocopies par les enseignants.

3512

/4512 Ces expatriations/accueils d'élèves concernent principalement les sportifs d'élite et de manière plus marginale les élèves en échange linguistique et les situations de placement SPJ. Toutes les transactions financières passent par les cantons, lesquels en second lieu s'organisent avec les communes d'accueil ou de domicile.

23 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP)

231 Administration de la DGEP

	Charges nettes
Comptes 2011	- 4'611'510
Budget 2012	- 3'075'800
Comptes 2012	- 9'846'448

Les comptes de la DGEP bénéficient d'une amélioration des revenus due principalement à une augmentation de la couverture fédérale des frais de la formation professionnelle qui passe à 25% (contre 21% en 2011). Cette décision de fin 2011 n'était pas connue lors de la réalisation du budget.

- 3103 Cette augmentation concerne principalement le matériel pour les examens qui a évolué dans plusieurs branches suite à des changements d'ordonnances fédérales. Ce matériel est refacturé à la FONPRO (4331.302).
- 3171 Le dépassement du budget est dû notamment à l'accueil de délégations d'autres cantons et étrangères, ainsi qu'à la création de documentation en anglais pour promouvoir les apprentissages dans les multinationales.
- 31851 De nombreuses commissions de formation professionnelle ont été créées dans le courant de l'année 2012. En conséquence, certaines n'ont siégé qu'une fois et d'autres n'ont pas eu le temps de se réunir. A fin 2013, toutes les commissions professionnelles seront créées. Le site internet de la DGEP présente l'avancement des travaux.
- 31852 Cette étude fait suite à la motion Yersin sur les besoins futurs des gymnases. Elle a été étendue aux autres écoles professionnelles. Le crédit supplémentaire concernait également un projet SAP qui n'a pas été réalisé en 2012.
- 3652 303 : Ce montant correspond à une année et demie suite à une décision fédérale de passer de l'année civile à l'année scolaire.
353 : Ce montant avait été supprimé au budget 2012 suite à une décision politique.
- 4512 Le service a de la difficulté à prévoir les besoins des autres cantons qui peuvent, selon le nombre de leurs apprentis, les retirer pour créer leurs propres filières.

232 Enseignement secondaire I

	Charges nettes
Comptes 2011	336'844'018
Budget 2012	346'510'500
Comptes 2012	340'525'061

Evolution des effectifs des étudiants et apprentis de l'enseignement secondaire 2

Effectifs	Gymnases	Form. prof.	OPTI	Total
Au 31.12.09	10'451	20'580	982	32'013
Au 31.12.10	10'666	22'081	1'008	33'755
Au 31.12.11	10'844	22'147	1'013	34'004
Au 31.12.12	11'128	22'961	1'151	35'240
Var. 11/12	284	814	138	1'236

- 3021 Le service a rendu les établissements attentifs à imputer correctement les dépenses entre le 3021 et le 3024. Le budget a été adapté en conséquence pour 2013.
- 3081 4 ETP avaient été budgétisés pour la mise en place de SAP dans les différents établissements. Cette dépense a été repoussée en 2014. Le service réfléchit à la création d'un centre de compétence à la DGEP. La complexité supplémentaire de la saisie sur SAP et la diminution du nombre de licences fait, en effet, craindre au service des problèmes dans les plus petits établissements.
- 31413 La conciergerie a été confiée à des tiers à Sévelin et au Gymnase de la Cité. La politique cantonale vise à confier des mandats à des entreprises externes. Sur certains sites, il y a toujours des concierges, sur d'autres il y a des solutions mixtes. Dans certains cas, plusieurs sociétés sont mandatées sur le même site pour des parties de bâtiments différentes. Cette situation rend les responsabilités respectives difficiles à exercer.
- 3171 Certains établissements utilisaient précédemment le fonds des élèves pour financer les promotions. Les comptes 2012 représentent donc davantage la réalité de la situation.
- 31852 Le dépassement est dû à la certification de l'ESSanté et du Centre professionnel du Nord vaudois.
- 4355 Il s'agit principalement de plantes cultivées et vendues par le COFOP.

25 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

251 Administration de la DGES

	Charges nettes
Comptes 2011	416'602'071
Budget 2012	463'513'900
Comptes 2012	467'060'567

L'année 2012 a vu une croissance importante (+5.30%) du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur. Le canton de Vaud affirme son rôle de terre de formation en proposant une offre complète de formation qui attire des étudiants des cantons romands. De nombreux investissements et projets visent à accompagner cette croissance d'effectifs.

Géopolis : le bâtiment sur le site de Dorigny avait pris en 2011 du retard, qui a pu être comblé en 2012. Il est déjà utilisé actuellement et nécessite encore quelques aménagements extérieurs. L'inauguration officielle est prévue en septembre 2013. Une demande d'engager des dépenses supplémentaires au sens de l'art 35 al.3 de la loi sur les finances de plusieurs millions est à prévoir suite aux problèmes rencontrés par l'entreprise générale. Cette dernière est toujours en sursis concordataire. Avant août 2012, le BUD n'avait pas connaissance de retard de paiements. Les utilisateurs sont satisfaits du nouveau bâtiment.

BUD : le BUD cessera ses activités en juin 2013 tout en continuant à assumer la fin du suivi de Géopolis. Ses activités seront reprises par un comité de pilotage DGES, Unil et SIPAL. Les entretiens courants seront assumés par l'Unil qui gèrera également le crédit d'entretien lourd 2013-2016. Le SIPAL s'occupera des nouvelles constructions.

IDHEAP : cette institution sera intégrée à l'Unil. Le financement fédéral de cet institut a pu être maintenu pour les quatre prochaines années, mais diminuera progressivement. A ce stade des discussions, l'IDHEAP devrait rejoindre la faculté de droit.

Les salaires des professeurs et des assistants de l'Unil sont bas en comparaison intercantonale. Le Conseil d'Etat a confié à la DGES la mission de trouver des solutions pour éviter certains problèmes de recrutement.

3652 Suite à l'adoption de la LEM, le financement des écoles de musique a été transféré au SERAC dès août 2012.

252 *Haute école vaudoise*

	Charges nettes
Comptes 2011	48'103'480
Budget 2012	19'729'600
Comptes 2012	12'690'292

L'autonomie partielle de la HEP lui a permis de remettre ses comptes en forme.

Les nouveaux pavillons vont être installés à la HEP prochainement. Cette école bénéficie également de travaux de réaménagement interne du bâtiment principal. Le projet d'agrandissement de la HEIG se poursuit conformément au calendrier prévu. Le bâtiment de César-Roux 19 est en phase de réaménagement complet et abritera des locaux pour la HESAV et la formation continue du CHUV. Les travaux seront terminés en février 2014.

31852 Les brevets concernent principalement la HEIG. La future LHEV permettra de rendre la situation plus claire et de prévoir une politique d'utilisation et de rendement de ces brevets.

27 *Service des affaires culturelles (SERAC)*

	Charges nettes
Comptes 2010	49'687'615
Budget 2012	51'531'000
Comptes 2012	52'649'903

Hormis des crédits complémentaires compensés, l'exercice 2012 est conforme au budget 2012 sans élément particulier. On notera l'entrée en vigueur de la LEM et la montée en puissance de l'aide aux écoles de musique

3119 La collection Vollmar est un ensemble de clichés recueillis par le premier directeur du WWF. Elle a pu être achetée grâce au financement externe réuni par l'association des amis du musée de zoologie.

31512 Le collaborateur BCU au sein de l'équipe informatique de l'Unil a été transféré en milieu d'année à l'Unil. Le poste budgétaire est maintenu à la BCU. Le paiement des prestations informatiques à l'université est ajusté.

3161 La location de ce dépôt est temporaire dans l'attente de l'extension de l'Unithèque. Le bail court sur 5 ans.

31851 La reconnaissance des titres des professeurs suite à l'adoption de la LEM a nécessité la réunion plus fréquente du groupe d'experts. Le montant devrait baisser en 2014.

Les Assises de la musique ont réuni une centaine de participants et les frais ont été pris en charge pour moitié par la commune de Vevey. De nombreux responsables communaux de la culture étaient présents.

- 3523 13. Théâtre de Vidy : ce soutien exceptionnel est une mesure d'assainissement conjointe avec la commune de Lausanne.
- 3652 Lors de l'élaboration du budget, les modalités financières définitives de la LEM n'étaient pas encore connues, car le projet était alors discuté en commission du Grand Conseil.
- 3653 1.2 Théâtre du Jorat : le crédit supplémentaire compensé a été établi afin de respecter la convention de subventionnement.

2.12 Aides à des festivals de musique : les subventions se décomposent comme suit :

Festival Jazz de Cully	15'000
Festival Montreux Jazz 2	15'000
Festival Jazz Onze+	15'000
Festival Pully For Noise	10'000
Festival Cully classique	10'000
Festival Bach Lausanne	15'000
Festival Sine Nomine (Biennale)	7'500
Festival St Prex	10'000
Festival La Folia Rougemont	5'000
Fêtes de la Musique (Lausanne, vevey, Yverdon)	20'000
Les Urbaines	10'000
Festival Metropop	5'000
Festival Lausanne Underground LUFF	12'500

6.11 Projets transfrontaliers CRFG : les activités subventionnées se déroulent sur sol vaudois.

- 4352 Les usagers de la BCU utilisent moins les photocopieuses et travaillent davantage avec l'informatique.
- 4391 Le résultat des entrées dépend du succès des expositions temporaires. En 2012, un billet commun valable sur trois jours a été mis en place pour le MUDAC, l'Elysée et les musées de Rumine. Le bilan de l'opération sera effectué courant 2013. Le montant des entrées se décompose comme suit :
- | | |
|-------------------------------------|---------|
| Palais de Rumine et Espace Arlaud : | 149'062 |
| Musée de l'Elysée : | 117'661 |
| Musée romain d'Avenches : | 17'003 |

281 Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

	Charges nettes
Comptes 2011	113'528'223
Budget 2012	123'509'800
Comptes 2012	123'584'970

L'année 2012 a été une période de transition pour le SPJ avec de nombreux changements et deux chefs de service intérimaires. Dans le cadre du projet DUPLO, les garderies ont été reprises en 2012 par le DINT. En accord avec les services concernés, la comptabilité de ces dernières est restée au SPJ jusqu'à fin 2012. Le nombre de dossiers est resté stable à 4850 dossiers ouverts à fin 2012, tenant compte que 6450 dossiers ont été traités durant l'année 2012. La présence d'auxiliaires en soutien aux assistants sociaux a permis de faire baisser le nombre de dossiers par collaborateur (62,4 à fin février 2013) et de s'approcher de la situation légale de 60 après avoir connu des pics à 70. Le maintien des compétences est rendu toutefois difficile par les CDD qui rendent les auxiliaires plus volatiles.

Le double signalement nécessité par la réforme Codex à la Justice de Paix et au SPJ fonctionne à satisfaction, notamment grâce à une utilisation importante des formulaires électroniques.

- 3163 L'augmentation du nombre de photocopieuses a permis de réduire massivement celui des imprimantes dans les bureaux, diminuant les coûts de la DSI.
- 3301 Les pertes sur débiteurs concernent les cas de défaut de biens et de départ à l'étranger sans laisser d'adresses (CHF 440'000 sur CHF 12 mois). Le service est très rigoureux et n'hésite pas à procéder aux dénonciations afin de ne pas susciter des vocations de mauvais payeurs.
- 3665 La politique cantonale vise à orienter les jeunes avec un projet d'insertion professionnelle vers le programme FORJAD.
5. Le taux d'occupation des institutions sur le canton approche le 100%. Le service décide de placements dans des institutions complémentaires dans d'autres cantons ou, plus rarement à l'étranger. Sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, dix nouvelles places seront créées à Cery pour une unité pédo-psychiatrique fermée en 2016.
- 4655 Les critères d'aides des caisses de compensation fédérales sont devenus plus restrictifs. Ces décisions n'étaient pas connues lors de la préparation du budget.

29 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)

	Charges nettes
Comptes 2011	287'419'250
Budget 2012	292'179'000
Comptes 2012	293'254'524

La thématique de la logopédie reste un souci majeur pour le service. Ce dernier peine à contenir l'inflation des demandes (40% d'augmentation en 5 ans) et l'ampleur des prestations. De son côté, l'AI ne prend plus en charge les 0-4 ans et les 16-20 ans qui restent exclusivement à la charge du Canton. Le marché de la logopédie a évolué avec une augmentation des prestataires dans le Canton de 210 à 290. Le service attend beaucoup de la Loi sur la pédagogie spécialisée qui vise notamment à intégrer l'offre de logopédie dans le cycle de formation. Cette situation devrait lui permettre de mieux maîtriser les coûts tout en assurant les prestations à ceux qui en ont besoin. La Loi sur la pédagogie spécialisée devrait être soumise au Grand Conseil dans le courant de l'année 2013.

Un travail important a été réalisé par le service pour harmoniser les prestations et les tarifs des différents transporteurs amenant les enfants dans les institutions. Le nombre de tarifs différents est passé de 39 à 3 et cette opération a permis de réduire la facture pour la collectivité de CHF 800'000. Le concept se base sur les minutes de prise en charge et les kilomètres. Il intéresse plusieurs cantons voisins.

- 31161 Les tests en question n'ont pas été nécessaires cette année.
- 3662 Les montants alloués aux bourses sont suffisants. Il y a 5% d'augmentation de demandes en 2012 et environ 7'000 bénéficiaires.

5. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2012	53'437'000	6'892'000	46'545'000
Comptes 2012	104'767'997	27'724'057	77'043'940

Université – Géopolis

Le bâtiment a pu être mis à disposition des utilisateurs à l'automne 2012 le retard sur la planification constaté en 2011 ayant été rattrapé en 2012 avec pour conséquence des dépenses 2012 sensiblement supérieures à la prévision budgétaire. La défaillance de l'entreprise générale crée un risque financier pour l'Etat les sous-traitants ayant la possibilité de faire valoir une caution simple contre l'Etat de Vaud.

HEIG-VD agrandissement

L'octroi du crédit d'ouvrage le 03.04.2012 a permis un démarrage rapide des travaux qui sont très avancés avec pour conséquence des dépenses 2012 sensiblement supérieures à la prévision budgétaire. Les premières surfaces pourront être mises à disposition des utilisateurs avant l'été.

IDHEAP reprise terrain et bâtiment

Alors qu'initialement seul le rachat du terrain était envisagé, le rapprochement de l'IDHEAP de l'université a abouti à la reprise du terrain et du bâtiment par l'Etat. L'opération de rachat s'est concrétisée en toute fin d'année 2012 avec pour conséquence des dépenses 2012 sensiblement supérieures à la prévision budgétaire mais parfaitement conforme au crédit d'investissement adopté par le Grand Conseil.

Nouveau Musée des Beaux-Arts

Les travaux relatifs à l'établissement du crédit d'ouvrage du Musée cantonal des Beaux-Arts aux « halles CFF » se sont poursuivis en 2012.

11.3 Département de l'intérieur

Commissaires : M. Pierre Grandjean, rapporteur
Mme Valérie Induni

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 9 séances à l'examen des comptes 2012 du DINT. Ces rencontres se sont faites dans la plupart des cas dans la salle de lecture du Château cantonal, et, pour l'Ordre judiciaire vaudois, dans les locaux du Tribunal cantonal, Route du Signal 8 à Lausanne.

La sous-commission remercie la Secrétaire Générale, les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du Département de la clarté et de la diligence avec lesquelles ils lui ont fourni les informations demandées, ainsi que le responsable de l'unité financière du Département, M. Roger Schibenegg, qui l'a accompagnée tout au long de ces séances.

Elle tient également à remercier Mme La Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, cheffe du Département, pour son accueil et sa disponibilité lors de l'entretien qu'elle a eu avec elle pour le bilan final à l'issue de ses travaux.

2. Récapitulation des comptes 2012

a) Comparaison avec le budget 2012

	Charges	Revenus
Budget 2012	311'640'900	85'965'500
Comptes 2012	311'803'664	75'869'972
Différence en CHF	+ 162'764	-10'095'528
Différence en %	0.05	- 11.74

b) Comparaison avec le budget total 2012 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2012	311'640'900	85'965'500
Crédits supplémentaires	5'757'100	1'223'500
Budget total 2012	317'398'000	87'189'000
Comptes 2012	311'803'664	75'869'972
Différence en CHF	- 5'594'336	- 11'319'028
Différence en %	- 1.76	- 12.98

c) Comparaison avec les comptes 2011

	Charges	Revenus
Comptes 2011*	289'862'423	65'261'355
Comptes 2012	311'803'664	75'869'972
Différence en CHF	21'941'241	10'608'617
Différence en %	7.57	16.26

- *sans l'UB 304 Autorité de surveillance des fondations*

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011
Revenu net	- 235'933'692	- 225'675'400	- 224'474'101

3. Remarques générales

- 3.1. Les **charges du DINT** dans les comptes 2012 présentent une remarquable stabilité par rapport au budget (augmentation de 0.05 %), malgré des écarts significatifs au SG (- CHF 6 mios), SJL (- CHF 6.5 mios) et SECRI (+ CHF 12.4 mios).

Les comptes 2012 montrent par contre des charges très supérieures, de CHF CHF 21.9 mios, par rapport aux comptes 2011 (voir tableau ci-dessous). Les principaux écarts sont situés au SECRI (+ CHF 16.4 mios pour les paiements aux communes fusionnées ; + CHF 12.4 mios de versement au fonds d'incitation financière aux fusions de communes), ainsi qu'au SG (- CHF 11.2 mios à l'Unité logement).

Services / UB	Comptes 2012	Comptes 2011	Ecart
SG / 302	12'495'113	23'548'303	- 11'053'190
SJL / 303	31'178'644	33'302'506	- 2'123'862
OTG / 305	11'391'329	10'505'123	886'206
SDT / 307	10'915'513	10'831'308	84'205
SPEN / 308	92'228'270	86'294'170	5'934'100
SECRI / 309	114'783'451	90'328'234	24'455'217
MP / 310	38'811'343	35'052'779	3'355'143
TOTAL	311'803'664	289'862'423	21'941'241

- 3.2. Les **recettes du DINT** sont en baisse significative par rapport au budget (- 11.74 %), suite à la diminution des notes de frais pénaux au SJL (- CHF 12.9 mios)

4. Remarques de détail, par service

302 Secrétariat général du DINT (SG-DINT)

- 3655 (Unité logement) Les motifs "techniques" qui ont des effets sur l'utilisation de cette rubrique sont les suivants:

- la faiblesse actuelle des taux d'intérêt a une influence "favorable" sur les montants que l'Etat doit verser comme abaissement de loyers (on pourrait même dire que les taux d'intérêt très bas sont le "troisième financeur" des logements subventionnés à côté des communes et du canton) ;

- la faiblesse actuelle des taux d'intérêt a pour corollaire une diminution de la demande de la part des communes ou des coopératives de recourir à des financements publics, puisqu'elles ont accès à des financements privés et qu'elles peuvent directement négocier les modalités de remboursement;

- le changement de système intervenu en 2008: la transition entre le système d'aide à la pierre dégressive (dont les coûts pour l'Etat diminuent d'année en année) n'est pas encore pleinement compensé par la hausse des dépenses liées au nouveau système d'aide à la pierre dit "linéaire" dont les coûts pour l'Etat augmentent d'année en année (la progression des coûts pour l'Etat reste modeste en particulier à cause de la faiblesse des taux d'intérêt);

- les aides à fonds perdu en faveur des communes (soutien aux objectifs logements, aide pour des études en lien avec le logement, notamment dans le cadre de planification de nouveaux secteurs avec un important potentiel en matière de logement) ne reflètent pas encore pleinement les besoins réels. Une croissance importante des demandes est cependant constatée, due aux actions du groupement

opérationnel des pôles et du délégué au logement. Ce compte traduit la politique du logement de l'Etat. Celle-ci se développe de trois manières : 1) les logements subventionnés par une aide à la pierre, 2) une aide individuelle (aide à la personne), 3) un soutien aux communes (aide relativement peu utilisée compte tenu du niveau actuellement très bas des taux d'intérêt.

- 3665 Cette aide individuelle au paiement du loyer est en augmentation par rapport à 2011.
- 4251 Intérêts versés par la Société vaudoise pour la construction de logements à loyers modérés (SVLM).
- 4354 Affaires traitées par les archives cantonales
- 43621 Remboursements pour places de parc, téléphones, photocopies à usage privé.
- 4399 Remboursement d'aide au logement.
- 303 Service juridique et législatif (S JL)

- 3101,
- 3102 Imputations directes de la Cadev. Comparés à l'année 2011, coûts plus importants en raison de l'augmentation de l'activité de recouvrement.
- 3181 Forte augmentation du volume d'envois par la poste suite à l'utilisation d'un outil informatique générant automatiquement l'envoi de rappels pour le paiement des notes de frais pénaux. Cet outil, qui suit les débiteurs (notes de frais pénaux, assistance judiciaire) permet d'atteindre un taux de recouvrement des notes de frais pénaux avoisinant 40% selon les premières estimations.
- 3184 L'année 2011 avait vu le rattrapage du retard accumulé s'agissant des poursuites introduites en recouvrement des frais pénaux. Les services sont maintenant à jour. Les remboursements des frais de poursuites par les débiteurs sont comptabilisés sur le compte 43621.
- 31853,
- 4, 5, Frais liés à l'assistance judiciaire. Ces montants sont fixés par le Juge.
- 3186 Frais facturés par le tribunal pour ses activités, dans le cadre de l'assistance judiciaire. Forte augmentation du nombre de dossiers.
- 31859 Indemnisation des personnes acquittées. Ces montants sont désormais fixés par le juge ou par le procureur, le S JL n'étant qu'agent payeur.
- 3301 Amortissement des frais pénaux abandonnés (personnes disparues ou expulsées) ainsi que correctif de valeur ramenant les créances de l'Etat à un montant recouvrable prévisible
- 3661 Aide aux victimes d'infraction, (Lavi), indemnités pour tort moral et dommage matériel.
- 3801 Produit des créances compensatrices versées au fonds pour la lutte contre la toxicomanie.
- 4313 Taxe payée par les notaires vaudois (environ 100 notaires, CHF 5'000 par notaire) en contrepartie du monopole des notaires.
- 43621 Récupération de frais de poursuite avancés par le S JL.
- 43622 Montants facturés par l'Ordre Judiciaire, en baisse
- 4371 Créances compensatrices facturées, mais pas encore encaissées.

- 305 *Office du tuteur général (OTG)***

- 3011,
- 3016 Augmentation des effectifs suite à la reprise par l'OTG des « cas lourds ». 150 cas ont été repris des privés par l'OTG qui gère maintenant 18% des dossiers de protection de l'adulte. L'initiative Schwaab ayant été acceptée au plan fédéral, l'OTG aura environ 4000 dossiers relevant de la protection de l'adulte à reprendre et elle s'alignera sur la moyenne des cantons suisses où 70% des dossiers sont gérés par des professionnels. Un curateur professionnel peut gérer au maximum 59 mandats, il en a 55 à ce jour. Avec 2 nouveaux mandats chaque jour, la marge fond comme neige au soleil. Une demande de budget complémentaire devra être présentée avant la fin de l'année. Conscient de cette évolution, le Conseil d'Etat a identifié un risque à hauteur de CHF 20 mios (personnel et locaux).
- 3101 Equipement de 4,5 nouveaux postes de travail
- 31821 Coût de la téléphonie mobile consécutive à la nécessité d'équiper des collaborateurs, souvent en déplacement

43621,

43622 Emoluments versés par la Justice de Paix à l'OTG curateur (CHF 1'200 par cas)

307 Service du développement territorial (SDT)

Année agitée du côté des projets deuxième génération des agglomérations (PALM, Agglo-Y, Grand Genève). Si les finances ont été contenues, d'importants efforts ont été fournis par les collaborateurs du SDT pour palier aux déficiences de certains bureaux d'agglomération, aux difficultés de certains mandataires et compte tenu de l'importance des projets. Une augmentation très importante du travail lié à l'étude des plans communaux (PGA) qui doivent être mis à jour d'ici 2018 (mesure A 12) est prévisible, de même que le travail lié à l'établissement des cartes des dangers naturels. L'introduction de la LAT aura aussi une influence sur le volume de travail du service.

3508,

3528, Restitution de subventions (Confédération et Communes).

4313 Y compris le contrôle préalable des plans communaux.

4364 Encaissement de subventions restituées (dézonage de zones agricoles et morcellements).

308 Service pénitentiaire (SPEN)

La surpopulation carcérale a une influence négative inévitable sur les comptes du SPEN (sécurité, soins infirmiers, repas, y compris dans les locaux de détention des polices). Il en va de même du coût de placement de détenus dans d'autres cantons.

3093 Principalement vaccinations, soins médicaux et débriefing après agression sur le personnel.

3118 En raison d'un tissu inapproprié, difficile à laver, pas assez coupe-vent, les uniformes actuels ont été changés pour un montant de CHF 400'000. Un montant identique se retrouvera dans les comptes 2013.

3121 A noter que l'arrosage n'est pas effectué avec de l'eau potable mais avec de l'eau provenant du pompage et de récupération de l'eau de pluie.

3135 Achat de matières premières et de fournitures. A mettre en perspective avec le compte 4354 : vente d'objets mobiliers, produits et marchandises. De gros travaux effectués pour les établissements eux-mêmes ont empiété sur le temps consacré à la production de marchandise à vendre.

3154 L'entretien de l'imposant parc à machines et de l'équipement des EPO en général ne permet pas d'établir un budget précis.

31852 Défense juridique des collaborateurs (par ex. CHF 140'000 notamment pour l'affaire Vogt).

3189 Frais de surveillance : CHF 5,146 mio soit :

2'870'000 Surveillance par des sociétés de sécurité privées

1'032'000 Location opérationnelle et leasing des équipements de sécurité et de surveillance

324'000 Contrat de maintenance des installations et équipement de sécurité et de surveillance

225'000 Contribution annuelle du canton pour la zone carcérale de la ville de Lausanne

467'000 Agents de sécurité privés en renfort en raison de la surpopulation

228'000 Travaux de sécurisation d'urgence de la Croisée

3191 TVA EPO et La Tuilière (environ CHF 50'000) ; taxe d'épuration des eaux EPO et La Croisée (environ CHF 140'000).

3651 Subvention à la Fondation vaudoise de probation

4354 Vente d'objets et marchandises produits par les détenus.

43621 Remboursement de frais divers CHF 613'000

220'000 Frais médicaux remboursés par les assurances

250'000 Rentes AVS et AI de personnes internées versées par les caisses AVS

143'000 Divers remboursements (téléphonie, timbres poste, frais de formation etc)

4371 Amendes encaissées exclusivement.

309 *Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI)*

En 2012, l'activité du SeCRI a été principalement conditionnée par les élections cantonales (Grand Conseil et Conseil d'Etat), la révision de la loi sur les Communes et les fusions. Durant l'année, 60 communes ont fusionné, ce qui représente une quinzaine de fusions.

- 3011(2) Départ à la retraite de 2 préfets, postes non repourvus, soit 14 personnes et 13 ETP, (sous l'ancien découpage 21 ETP) .Transfert d'ETP à l'intérieur du service et du Département sans augmentation d'effectifs.
- 3061 Le forfait attribué aux préfets tient compte de la situation et de la taille du district (maximum au Pays-d'Enhaut, minimum à Lausanne.
- 3062 Reporté dans le compte 3171
- 3153 Le projet « remplacement des chaises de la cathédrale » prévu sur 2012-1013 n'a pas été validé dans le budget 2013. Si les frais de développement ont été payés, la fabrication a été reportée. La décision est dans les mains du Conseil d'Etat.
- 3171 Report du 3062
- 31857 Budget trop élevé en raison d'une surestimation des effets de l'introduction de Codex.
- 3801 Alimentation du fonds pour les fusions de communes, écriture de préfinancement,
- 4371 Les amendes judiciaires ne sont plus perçues par le SeCRI, mais par le SJL.

310 *Ministère public (MP)*

La délinquance, en augmentation, influence directement les coûts de fonctionnement non maîtrisables de la chaîne pénale. Cette situation se traduira par des besoins supplémentaires.

- 3102 Une partie des achats a été imputée au budget Codex. Les commandes sont tributaires du moment des publications.
- 3161 Budget établi par le Sipal, le MP ne faisant que reporter ces chiffres.
- 31854,
- 31855 Montants directement liés au nombre (en augmentation) et à la complexité des procédures pénales engagées.
- 43622 Produit de la facturation aux avocats des photocopies effectuées au MP.

5. **Dépenses d'investissement**

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2012	29'465'000	3'980'000	25'485'000
Comptes 2012	32'404'622	7'830'659	24'573'963

Les investissements 2012 du DINT sont ventilés comme suit :

UB	Service	Budget	Comptes
302	SG/ACV	485'000	0
307	SDT	9'700'000	11'476'343
308	SPEN	15'300'000	13'097'620
Total		25'485'000	24'573'963

11.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Anne Baehler Bech, rapportrice
M. François Payot, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 6 demi-journées à l'examen des comptes 2012. Durant ses travaux, la sous-commission a rencontré Mme et MM. les chefs de service et leurs collaborateurs, qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient remerciés pour leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

2. Récapitulation des comptes 2012

a) Comparaison avec le budget 2012

	Charges	Revenus
Budget 2012	2'807'886'700	981'907'800
Comptes 2012	2'879'350'509	1'006'785'317
Différence en CHF	71'463'809	24'877'517
Différence en %	2.55%	2.53%

b) Comparaison avec le budget total 2012 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2012	2'807'886'700	981'907'800
Crédits supplémentaires	31'420'900	-1'338'600
Budget total 2012	2'839'307'600	980'569'200
Comptes 2012	2'879'350'509	1'006'785'317
Différence en CHF	40'042'909	26'216'117
Différence en %	1.41%	2.67%

c) Comparaison avec les comptes 2011

	Charges	Revenus
Comptes 2011	2'633'569'586	914'984'054
Comptes 2012	2'879'350'509	1'006'785'317
Différence en CHF	245'780'923	91'801'263
Différence en %	9.3%	10%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011
Revenu net	- 1'872'565'192	-1'825'978'900	- 1'718'585'532

3. Remarques générales

Comparaison avec le budget 2012

Les charges brutes 2012 sont supérieures au budget (non compris les crédits supplémentaires) de 71,4 mios. Les principales explications de cette progression sont les suivantes :

- + 2.4 mios de subvention aux frais de fonctionnement des CSR liée au nombre de dossiers RI ;
- + 46 mios pour le RI ;
- + 12.5 mios pour les subsides à l'assurance maladie et + 6.6 mios pour les PC AVS/AI.

Ces subventions supplémentaires sont partiellement compensées par 31 mios de non dépenses sur les PC familles et rente-pont.

- + 4.9 mios d'amortissement de créances et débiteurs
- +40.9 mios pour les subventions en faveur des hôpitaux

Ces subventions et aides supplémentaires sont partiellement compensées par CHF 31 mios de non dépenses sur les PC familles et rente-pont, CHF 2,6 mios de non dépenses sur le personnel, CHF 1 mio de non dépenses sur les biens et services, et – CHF 6.9 mios en raison de la baisse du service de la dette des EMS pour cause retard PIMEMS

Les revenus bruts 2012 sont supérieurs au budget de 24.8 mios. Cela est dû notamment au :

- + 21.8 mios de revenus de la facture sociale en lien avec l'évolution des charges en 2012 (subsides LAMAL, RI, etc) ;
 - + 6.1 mios de participation fédérale aux PC AVS/AI ;
 - + 2.6 mios de revenus d'intérêts sur les avances de trésorerie de la part de l'Etat pour la CEESV.
- compensés notamment par – CHF 5.8 mios de contribution de tiers moins élevées que prévu.

Comparaison avec les comptes 2011

Les charges brutes 2012 présentent une augmentation de CHF 245.7 mios par rapport aux comptes 2011. Cette différence s'explique principalement par

- +5.4 mios de subventions CSR liées à l'augmentation des dossiers RI
- + 38.1 mios pour le RI ;
- + 23.7 mios des subsides d'assurance maladie
- + 37.5 mios pour le PC AVS/AI
- + 17 mios pour le régime de la PC famille et rente-pont
- +16.8 mios pour le secteur médico-social et réseaux de soins
- + 100.8 mios de subvention pour les hôpitaux

Les revenus bruts augmentent de 91.8 mios par rapport aux recettes de 2011. Cela s'explique principalement par

- + CHF 15.8 mios de cotisation PC familles et rente-pont
 - + CHF 22.7 mios de remboursement de la part assureurs des investissements selon la LAMAL
 - + CHF 10.6 mios de remboursement de la participation fédérale suite à l'évolution des charges des subsides LAMAL et des PC AVS/AI
 - + CHF 43.6 mios de revenus de la facture sociale
- compensés notamment par – CHF 3.5 mios de divers remboursements de subvention

Facture sociale 2012

Le décompte définitif de la facture sociale présente un supplément de CHF 20'044'105 par rapport au budget facturé sous forme d'acomptes aux communes. La principale augmentation par rapport au budget concerne le RI (régime no 3). Après déduction du montant de CHF 10'910'095, au titre de participation du canton à la RPT, le montant réellement facturé aux communes en 2012 est de **CHF 600'460'210**.

Facture sociale 2012 comparée au budget 2012

Version résumée	Budget 2012	Comptes 2012	Ecarts en CHF	Ecarts en %
1. Prestations complémentaires à domicile et hébergement	203'767'500	204'959'259	1'191'759	0.6
2. Assurance maladie	48'414'900	52'679'152	4'264'252	8.8
3. RI et participation cantonale à l'assurance chômage	195'162'000	218'562'004	23'400'004	12
4. Subventions et aides aux personnes handicapées	89'259'400	89'696'223	436'823	0.5
5. Prestations pour la famille et autre prestations sociales	27'874'100	18'625'182	-9'248'918	-33.2
6. Bourses d'étude et d'apprentissage	26'848'300	26'848'485	185	0
TOTAUX	591'326'200	611'370'305	20'044'105	3.4

Facture sociale 2012 comparée à celle de 2011

Après déduction des montants, au titre de participation du canton à la RPT, le montant réellement facturé aux communes passe de CHF 556'005'791 en 2011 à CHF 600'460'210 en 2012 soit une augmentation de 8% .

Version résumée	Comptes 2012	Comptes 2011	Ecarts en CHF	Ecarts en %
1. Prestations complémentaires à domicile et hébergement	204'959'259	192'271'149	12'688'110	6.6
2. Assurance maladie	52'679'152	47'163'256	5'515'896	11.7
3. RI et participation cantonale à l'assurance chômage	218'562'004	200'840'354	17'721'650	8.8
4. Subventions et aides aux personnes handicapées	89'696'223	85'546'708	4'149'515	4.9
5. Prestations pour la famille et autre prestations sociales	18'625'182	17'107'440	1'517'742	8.9
6. Bourses d'étude et d'apprentissage	26'848'485	26'620'485	228'000	0.9
TOTAUX	611'370'305	569'549'392	41'820'913	7.3

4. Remarques de détail, par service

41 Secrétariat général (SG)

L'UB 41 présente des charges nettes aux comptes 2012 comparables à celles budgétisées.

- 3908 Refacturation des frais informatiques des centres sociaux régionaux (CSR) par la DSI. Dépense inférieure.
- 4212 Intérêts facturés pour retard de paiement
- 4291 Rétrocession convenue (taux préférentiel sur emprunt garantie par l'Etat) par les Blanchisseries Générales LBG

42 Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

En 2012 nous constatons en dehors de la forte augmentation des subventions pour le RI, liée à un recours plus faible que prévu aux PC famille et rente-pont, une augmentation de PC domicile de +CHF 9 mios par rapport à 2011 qui s'explique pour +2.5% de cas et +4% de coûts par cas.

UB 421

3011 L'entier des postes inscrits au budget n'est pas engagé

4361 APG divers (militaire et maternité)

4364 Rembours réserves OVAM (compte soldé)

UB 4221

3102 Un seul courrier (EGK), pas fait d'info sur le RDU suite au retard dû à des problèmes structurels de l'application

3655 Aides aux CSR pour postes temporaires

UB 4223

4655 Aides LAPRAMS avances remboursées

UB 4225

3665 Contentieux 2011 et 2012 ont été sortis de la facture sociale

43 Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Les comptes 2012 du SPAS mettent en évidence une forte évolution du nombre de dossiers et de prestations versées au titre du RI, avec une progression des charges de CHF 47,8 mios par rapport au budget. Cette progression s'explique notamment par les difficultés sociales, l'évolution démographique, la mise en œuvre lente du régime des PC familles ; par une augmentation de la prise en charge et des coûts pour l'installation des personnes handicapées et une légère augmentation des frais liés à la LAVI (plus de violence urbaine et de violence domestique)

3184 Stabilisation du contentieux du bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA).

3301 Amortissement des débiteurs du BRAPA, l'Etat jouant le rôle de banque pour l'avance des pensions alimentaires et de fiduciaire pour le recouvrement d'une partie de celles-ci. Les avances non recouvrables sont amorties annuellement.

45 Chancellerie d'Etat

L'UB 45 présente des charges nettes aux comptes 2012 inférieures à celles budgétisées. Cela est dû notamment au transfert des missions de l'Auditeur de la sécurité des systèmes d'information et de télécommunication au Contrôle cantonal des finances (2 ETP et des charges liées).

3062 Charges moindre dans la mesure où il n'a pas été nécessaire de remplacer les uniformes des huissiers.

46 Contrôle cantonal des finances (CCF)

L'UB 46 présente des charges nettes aux comptes 2012 légèrement inférieures à celles budgétisées malgré le transfert des 2 ETP de la Chancellerie dans la mesure où le CCF a pu remplir sa mission en n'étant pas en effectif complet sans utiliser tous les montants liés au transfert de ces deux postes et sans recourir à la totalité des budgets pour des assistances externes.

31852 Augmentation nécessaire liée au transfert des 2 ETP sécurité informatique.

48 Service de la santé publique (SSP)

Subventions accordées par le Service de la santé publique, hors dons et aides individuelles

	Récapitulatif	Comptes 2011	Budget 2012	Comptes 2012	Comptes 2012 - Budget 2012	Crédits supplémentaires
481	DIVERS	2'053'712	1'774'800	1'982'094.98	207'295	0
482	HOSPITALISATION D'INTERET PUBLIC	807'510'308	867'423'700	908'385'759.35	40'962'059	16'899'000
483	SECTEUR MEDICO-SOCIAL	122'767'226	144'787'300	139'609'853.31	-5'177'447	154'000
484	CHAINE DES URGENCES	19'381'049	21'674'000	20'483'134.55	-1'190'865	0
485	PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION DES MALADIES	20'036'949	19'936'200	20'403'892.64	467'693	0
	TOTAL	971'749'244	1'055'596'000	1'090'864'734.83	35'268'735	17'053'000

UB 481

3093 Charges moindres suite au transfert de l'unité de santé au travail de la PMU.

4801 Les prélèvements sont effectués sur divers fonds au bilan (fonds de développement de la prévention, prévention et la lutte contre les addictions, hospices cantonaux..), et passés en charges dans les unités budgétaires concernées.

UB 482

3654 1.1 : tarification plus défavorable que budgétisée, non entièrement compensée par crédit supplémentaire

1.2 : part des assureurs LAA, AI, AMF plus élevée, négociée après le budget (passe de 80 à 90%).

3.1 : patients VD hospitalisés hors canton, à couvrir selon LAMal par le canton de résidence. Ces cas ont été beaucoup plus nombreux que prévu (+CHF 22.47 mios). Environ CHF 13 mios sont des transitoires.

UB 483

3654 1.2 : les OSAD privées suite à la modification de notre législation, ont reçu également une contribution pour le financement des soins, non budgétisée.

1.8 : 25 lits entièrement pris en charge.

CHUV

Comptes de pertes et profits (en mios de CHF)

Objet	Budget 2012	Comptes 2012	Comptes 2011
Revenus opérationnels	1'294.87	1323.53	1274.64
Revenus non opérationnels	0	1.01	1.39
Revenus d'investissement	78.93	82.91	81.21
TOTAL REVENUS	1373.8	1407.45	1357.24
Charges opérationnelles	1294.87	1319.64	1275.54
Charges non opérationnelles	0	1.46	0.28
Charges d'investissement	78.93	79.56	80.85
TOTAL CHARGES	1373.8	1400.66	1356.67
Résultat opérationnel	0	3.89	-0.9
Résultat non opérationnel	0	-0.45	1.11
Résultat d'investissements	0	3.35	0.36
RESULTAT NET	0	6.79	0.57

Le bon résultat opérationnel est expliqué principalement par

- Amélioration de la facturation ambulatoire grâce à une meilleure saisie des prestations
- Maîtrise de la masse salariale
- Bien qu'un nombre encore trop important de lits soient occupé de manière inadéquate (7%) la contraction de l'activité hospitalière de ces 2 dernières années s'est inversée, en partie par une augmentation de la lourdeur des cas pris en charges

Le profit des investissements est dû en partie à une variation des loyers perçus (+ 1.7 mios par rapport à 2011), ainsi que d'un décalage dans le temps de nouvelles surfaces à louer.

Par rapport à 2011 :

Aux charges + CHF 38.70 mios de frais de personnel, + CHF 7.4 mios de biens et services médicaux et une diminution de - CHF 5.6 mios des charges de gestion courante. Les frais financiers et provisions augmentent CHF 3.64 mios (dont les intérêts dus à la centrale d'encaissement).

Aux revenus opérationnels : + CHF 45.87 mios de revenus d'exploitation (entre autres + CHF 12.08 mios du SSP, + CHF 10.29 mios effets financiers de l'activité standard, + CHF 13.40 mios pour l'activité ambulatoire) + CHF 2.43 mios de revenus opérationnels (vente de médicaments et médecine légale) + CHF 590'000 dons et résultats financiers de change.

Au compte des débiteurs une augmentation de CHF 23.02 mios s'inscrit, soit environ 18.32%, principalement liée aux délais moyens de facturation. La rotation des débiteurs passe de 117 jours en 2010 à 144 jours en 2012 !

5. Dépenses d'investissement

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses nettes</i>
Budget 2012	50'950'000	0	50'950'000
Comptes 2012	29'300'000	0	29'300'000

Les principaux écarts entre budget et comptes 2012 s'expliquent comme suit :

- Retard dans l'octroi de « crédits d'ouvrage » (soins continus, entretien technique, bloc opératoire, rénovation cuisine...) CHF 10.6 mios.
- Report de certains travaux (Oncologie, Extension restaurant et bureaux...) CHF 8.4 mios.
- Retard dans le démarrage de certains chantiers CHF 2.1 mios.

11.5 Département de l'économie et du sport

Commissaires : M. Michaël Buffat, rapporteur
M. Stéphane Montangero

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 3 séances à l'examen des comptes 2012 du DECS.

Elle remercie les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du Département de la clarté et de la diligence avec lesquelles ils lui ont fourni les informations demandées, ainsi que la responsable de l'unité financière du Département, Mme M.-P Grego Pasinelli, qui l'a accompagnée tout au long de ces séances.

Elle tient également à remercier M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du Département, pour son accueil et sa disponibilité lors de l'entretien qu'elle a eu avec lui à l'issue de ses travaux.

2. Récapitulation des comptes 2012

a) Comparaison avec le budget 2012

	Charges	Revenus
Budget 2012	626'683'900	479'977'000
Comptes 2012	626'946'296	480'052'452
Différence en CHF	262'396	75'452
Différence en %	+0.04%	+0.016%

b) Comparaison avec le budget total 2012 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2012	626'683'900	479'977'000
Crédits supplémentaires	33'302'200	20'481'100
Budget total 2012	659'986'100	500'458'100
Comptes 2012	626'946'296	480'052'452
Différence en CHF	-33'039'804	-20'405'648
Différence en %	-5.01%	-4.08%

c) Comparaison avec les comptes 2011

	Charges	Revenus
Comptes 2011	613'189'570	444'920'788
Comptes 2012	626'946'296	480'052'453
Différence en CHF	+13'756'726	+35'131'665
Différence en %	+2.24%	+7.90%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011
Revenu net	-146'893'843	-146'706'900	-168'268'782

3. Remarques générales

Les comptes 2012 du DECS bouclent avec un résultat meilleur par rapport à la prévision budgétaire (crédits supplémentaires inclus). Les charges, qui se montent à CHF 626,9 mios et les revenus à CHF 480,1 mios, laissent apparaître un excédent de CHF 146,9 mios au lieu d'un montant de CHF 159,5 mios prévu au budget (crédits supplémentaires inclus). Cet écart de CHF 12,6 mios s'explique par une diminution des charges de CHF 33 mios et d'une diminution des revenus de CHF 20,4 mios.

Cette diminution de charges et de revenus est à mettre en grande partie en rapport avec l'introduction de l'assurance perte de gains maladie pour bénéficiaires d'indemnités de chômage (APGM) au service de l'emploi.

Les crédits supplémentaires octroyés au DECS en 2012 représentent une augmentation des charges nettes de CHF 33,3 mios et de CHF 20,5 mios des revenus nets, soit un effet négatif sur les charges de fonctionnement de CHF 12,8 mios. Dans les crédits supplémentaires de la compétence de la COFIN, nous relevons CHF 3'461'000 de mesures agroécologiques liées aux mesures de la politique agricole fédérale et cantonale, ainsi que CHF 29'700'000 (brut) pour assurer la couverture des surcoûts dans le domaine de l'asile et de l'aide d'urgence.

Dans les crédits de la compétence du CE, nous avons relevé les augmentations de charges brutes suivantes : CHF 325'000 pour des conventions de fin de rapport de travail, CHF 365'000 de frais de commissions (notamment celle des premiers grands crus) et des experts aux examens professionnels, CHF 390'000 d'aides et subventions aux organisations professionnelles de l'agriculture, CHF 351'700 pour le programme d'intégration des étrangers, CHF 681'800 de remplacements pour absences de congés maternité ou rente A.I., CHF 226'100 de transferts d'effectifs aux secteurs des ressources humaines et de la coordination asile.

4. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2011 sur 2012

Service	Rubrique	Montant	Description
			NEANT

b) Reports de crédits 2012 sur 2013

Service	Rubrique	Montant	Description
UB 59 SPECo	3658	17'000'0000	Soutien à l'industrie et à l'innovation

5. Remarques de détail, par service

51 Secrétariat général du DECS

Contrairement à 2010 (Saignelégier), aucune grande manifestation n'a eu lieu en 2012. En revanche, en raison de la participation du canton de Vaud à la Zuger Messe en 2013, le secrétaire général s'est vu attribuer la direction de l'équipe de projet chargé de mettre en oeuvre la présence vaudoise à Zug. Mme Christine Mercier, Secrétaire générale adjointe, en assume la direction. Cette dernière devant de surcroît suppléer la Secrétaire générale pendant son congé maternité, une stagiaire juriste a été engagée pour une durée de 6 mois afin de seconder Mme Mercier. Un chef de projet ad interim a également été mandaté.

3011 Crédit supplémentaire compensé relatif au départ de deux collaborateurs du secrétariat général selon convention validée par le Conseil d'Etat (ancien SG et ancien collaborateur personnel de feu M. Mermoud).

31852 1^{er} acompte de CHF 10'000 lié au contrat de chef du projet « Zuger Messe 2013 » comptabilisé en 2012.

52 Service de l'emploi (SDE)

L'année 2012 fut marquée par la mise en place de l'assurance perte de gain maladie pour bénéficiaires d'indemnités de chômage (APGM). La cotisation fut fixée à 3%, sur base des expériences faites dans le canton de Genève. Après une première année, il semble que le montant de la cotisation est largement suffisant pour couvrir les frais (sur les 9 mois de 2012, car introduction en avril : CHF 10,5 mios de revenus pour CHF 4,9 mios de charges). Si cette tendance continue, il y aura lieu d'envisager de baisser les cotisations.

En ce qui concerne l'inspection du travail, quelques 3'000 entreprises sont contrôlées chaque année. 700 contrôles portent exclusivement sur des notions de protection des travailleurs et ne font pas l'objet de facturation des frais de contrôle. Restent 2'300 contrôles, parmi lesquels 423 qui ont fait l'objet d'une facturation de frais de contrôle (dont 48 entreprises étrangères ne s'étant pas annoncées).

On peut par conséquent conclure que 20 % des entreprises contrôlées commettent du travail au noir (emploi de clandestins, cotisations d'assurance sociale pas payées correctement et impôts à la source pas prélevés correctement). Il faut néanmoins garder à l'esprit que, d'une part, les contrôles se concentrent sur des secteurs à risques (construction, hôtellerie-restauration, nettoyage,...) et que, d'autre part, 15 % des contrôles font suite à des dénonciations. Il faut aussi prendre en compte le fait que certaines infractions ont un caractère mineur, mais donnent malgré tout lieu à une facturation des frais de contrôle, puisqu'il y a infraction. Ces chiffres sont donc à utiliser avec les explications ci-dessus.

- 3014 Les CHF 98.25 sont des indemnités pour travail de nuit accompli par les inspecteurs du marché du travail dans le secteur de l'hôtellerie/restauration. Ce montant correspond à 20 heures de travail de nuit, puisque le travail de nuit (dès 23h) donne droit à une indemnité de Fr 5.-- par heure. Il est rappelé que les contrôles effectués dans ce secteur répondent au plan de contrôle annuel qui est fixé par la Commission de surveillance des métiers de bouche.
- 3171 Le Canton a finalement payé uniquement l'apéritif lors de l'assemblée annuelle de la Commission fédérale pour la sécurité au travail (CFST) organisée en 2012 dans le Canton de Vaud et non l'entier du congrès.
- 31851 Le nombre de séances en plénum de la commission tripartite a diminué au profit de séances de son bureau, regroupant moins de personnes. Mais l'activité n'a pas diminué.
- 31852 Le nombre de personnes envoyées chez le médecin-conseil a été moins important que prévu ce qui explique la diminution de charges. A noter que ce montant est compensé par le prélèvement sur le fonds cantonal d'assurance perte de gain.
- 3508 Le canton ne peut qu'enregistrer et payer la facture du SECO (50% à charge des communes via la facture sociale).
- 4313 Augmentation des demandes de permis pour des extra-européens.

54 Service de l'agriculture (SAGR)

Les flux financiers fédéraux (notamment les paiements directs) ont une grande importance sur les comptes de ce service, redistributeur de subventions fédérales.

L'année 2012 fut marquée par une diminution de 3% des exploitations agricoles, alors que la moyenne suisse se monte à 1,5% en 2012. Nous assistons à des restructurations rapides qui aboutissent à des arrêts de domaines.

Nous assistons également en 2012 à la préparation de la nouvelle politique agricole 2014-2017 avec une montée en puissance des réseaux écologiques ainsi qu'une forte augmentation des formations.

- 3014 Les heures de week-end ne sont plus payées mais compensées durant la semaine.
- 3123 Grâce à une meilleure organisation, les pics de consommation sont évités ce qui génère une économie.
- 3157 Le nouvel appareil d'analyse et d'étalonnage a été acheté en leasing, pour éviter de devoir faire un crédit supplémentaire. Alors que le montant de l'achat était en dessous de CHF 20'000, au final, c'est donc un montant majoré de près de CHF 12'000 qui a été dépensé (incluant assurance, entretien).
- 31821 Mise en place d'un wifi dans l'école d'agriculture de Grange-Verney au profit des élèves. Le raccordement au réseau a été fait via un opérateur privé, tandis que l'installation sur place a été coordonnée avec la DSI.

- 3301 Mise à jour des débiteurs et amortissement des créances considérées comme étant irrécupérables. Nous relevons la mise sur pied d'un suivi accru des débiteurs.
- 3658 En tout, Prométerre touche pour ses diverses activités environ CHF 5,4 mios du SAGR. A relever que cette organisation touche également des montants du DINT et du DSAS (cf. réponse du Conseil d'Etat à l'observation de la COFIN sur le budget 2013).
- 3668 L'augmentation des réseaux écologique va s'intensifier. Nécessité d'une bonne coordination avec les autres services de l'état concernés, notamment la Direction générale de l'environnement.
- 4802 Prélèvement sur le fonds de prévoyance pour les risques non assurables en viticulture pour les frais de la commission des premiers grands crus. Le prélèvement des revenus du fonds sont de la compétence du Chef de département tandis que des prélèvements sur la fortune du fonds sont de la compétence du Conseil d'Etat.

56 Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Les comptes de ce service sont caractérisés par une diminution de l'excédent des charges qui, budgétisé à CHF 5'686'100, s'établit à CHF 5'037'638.

- 3016 Salaire des auxiliaires du programme « cool and clean »
- 3061 Cette rubrique comprend les frais de transport du personnel (véhicule privé) d'une part, et les remontées mécaniques liées aux activités J+S d'autre part.
- 3103 Toutes les nouvelles constructions n'ont pas été terminées en 2012 et par conséquent le financement de l'équipement initial en matériel n'a pas eu lieu.
- 3154 Frais de maintenance du nouveau logiciel métier facturé par la DSI, montant calculé selon un pourcentage du prix du logiciel.

58 Service de la population (SPOP)

Statistiques du domaine d'asile du SPOP	2012	2011
Demandes d'asile	2'254	1'759
Effectifs asile en fin d'année (requérants et admis provisoires), env. 8% du total en Suisse	4'408	3'967
Effectifs des bénéficiaires de l'aide d'urgence en fin d'année (cas LASi et LEtr)	1'142	909
Effectif total des personnes relevant d'une prise en charge EVAM	5'560	4'876

- 3101 Forte diminution des demandes de passeports provisoires.
- 31411 Rafraichissement des locaux du SPOP
- 31851 Bureau cantonal de l'intégration, moins de séances car en réorganisation.
- 31859 Augmentation des recours en matière de droit des étrangers.
- 3522 Provision de CHF 4 mios liée à l'anticipation d'un risque financier en rapport avec la mise en œuvre de l'article 114b de la nouvelle loi scolaire concernant les frais de scolarité des enfants de requérants d'asile.

3655 Crédit supplémentaire en partie compensé par la participation fédérale. La subvention de l'EVAM se basait sur un effectif de 4598 avec 62 arrivées par mois, mais dans les faits, ce fut un flux moyen de 190 arrivées par mois et un nombre moyen de 5236 personnes.

Nous relevons que ce fort afflux de requérants a engendré l'ouverture de 9 abris de protection civile supplémentaires, ce qui est la solution la plus rapide, mais également la plus coûteuse. A cela s'ajoute également les frais de santé, comme par exemple le bilan de santé, qui nécessite souvent la présence de traducteurs.

3665 Frais de renvois, notamment les vols spéciaux.

4362 2 produits extraordinaires : CHF 2'088'109 de la liquidation du fonds de rénovation des immeubles de l'EVAM ainsi que CHF 4'000'000 correspondant au montant estimé de l'excédent de financement de l'EVAM et qui sera rétrocédé à l'Etat.

59 Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

3061 Remboursement des frais de transport à raison d'une indemnité fixe de CHF 800 ainsi que 70 ct/Km

3171 Aucune action de promotion en 2012 n'a été mise sur pied par le service, ce montant est maintenu au budget en prévision de la Zuger Messe en 2013, de la « Vaudoise » à Zurich en 2014.

31852 Le Conseil économique n'a pas fait d'études sur 2012. Les études sur les Alpes vaudoises sont à bout touchant et couvrent un large spectre.

3301 Ce poste malheureusement pratique la compensation et ne donne ainsi pas toute la clarté voulue dans les comptes. La hausse provient en partie de 2 dossiers passant de risque 2 à risque 3 pour des sommes de CHF 300'000 et CHF 817'000.

3658 Le dépassement est dû d'une part à l'activation du cautionnement cantonal en faveur d'une société en faillite de CHF 2'095'970 et d'autre part à la conversion d'un prêt de CHF 1'500'000 en aide à fonds perdu pour faciliter l'implantation d'une entreprise sur le site de l'Aéropôle de Payerne.

4101 Après une résistance passive suite à l'introduction de cette taxe, le système porte ses fruits. Les montants seront revus à la hausse au budget 2014.

6. Dépenses d'investissement 2012

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2012	7'837'000.00	0.00	7'837'000.00
Comptes 2012	5'640'963.60	0.00	5'640'963.60
Ecarts	-2'196'036.40	0.00	-2'196'036.40

Pour l'heure, dans l'attente de la publication de l'EMPD concernant les Alpes vaudoises, le moratoire sur les investissements pour les remontées mécaniques est maintenu.

Au niveau des dépenses, on relèvera les écarts suivants, par objet, entre budget et comptes :

Objet	Détail	Budget voté	Comptes	Ecart
500085	Rénovation ECAM (décrété) Objet géré par le SIPAL ; il doit être bouclé prochainement.	87'000.00	162'865.15	+75'865.15
300124	SPOP-Mise en œuvre du schéma directeur (décrété). Objet géré par la DSI ; en cours.	350'000.00	2'478'098.45	+2'128'098.45
500089	Modernisation des halles sud et nord du Palais de Beaulieu (décrété) Le 1 ^{er} septembre 2009, le Grand Conseil a adopté l'EMPD 190 par lequel le Conseil d'Etat est autorisé à accorder à la Fondation de Beaulieu un prêt sans intérêt de CHF 15 mios ainsi qu'un crédit de CHF 20 mios prélevé sur le compte « dépenses d'investissements ». Ce montant est versé par tranches au fur et à mesure de l'avancement des travaux du site : <ul style="list-style-type: none"> • 2009 : CHF 3 mios • 2010 : CHF 11.5 mios (tranche 2010, 2011 et tranche partielle 2012) • 2011 : CHF 1.5 mio (solde tranche 2012) • 2012 : CHF 3 mios (tranche 2013 et partiellement 2014). 	2'000'000.00	3'000'000.00	+1'000'000.00
500090	Remontées mécaniques Alpes vaudoises (non décrété) Projet différé ; études toujours en cours.	5'400'000.00	0.00	-5'400'000.00
	Non dépensé p.r. au budget sur l'année 2012	7'837'000.00	5'649'963.60	-2'196'036.40

11.6 Département des infrastructures et des ressources humaines

Commissaires : M. Jean-Marc Sordet, rapporteur
M. Axel Marion

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a pris deux demi-journées pour effectuer son rapport et a bénéficié, durant ses travaux, de l'assistance de Madame Marianne Guggiari Fresquet, responsable financière du Département. Elle tient à la remercier pour son excellente collaboration, pour la précision de ses réponses et pour la diligence avec laquelle elle nous a transmis tous les documents demandés.

Les commissaires, à la fin de leurs travaux, ont rencontré la Cheffe du Département, Madame Nuria Gorrite, afin d'examiner de manière globale la situation du Département. Mme Gorrite a répondu à nos questions de manière complète. Nous la remercions de sa disponibilité.

Faits marquants au niveau du département

Le transfert du service des immeubles, du patrimoine et de la logistique (SIPAL) du département des infrastructures au département des finances et des relations extérieures et le transfert du service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) du département des finances et des relations extérieures au département des infrastructures qui devient le département des infrastructures et des ressources humaines

2. Récapitulation des comptes 2012

a) Comparaison avec le budget 2012

	Charges	Revenus
Budget 2012	507'998'700	127'083'300
Comptes 2012	456'222'841	134'501'464
Différence en CHF	-51'775'859	7'418'164
Différence en %	-10.19%	+5.83%

Les charges 2012 sont inférieures au budget de CHF 51.8 mios soit -10.19% ; cet écart provient principalement du montant du renchérissement de CHF 42.3 mios (montant précis : CHF 42'322'200) centralisé au SPEV et non utilisé en 2012. Après neutralisation de cet élément, les charges ne sont inférieures au budget que de CHF 9.5 mios (chiffre précis : CHF 9'453'659) soit - 2.03%. Les revenus excèdent le budget de CHF 7.4 mios soit de +5.83%.

b) Comparaison avec le budget total 2012 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2012	507'998'700	127'083'300
Crédits suppl.	7'427'400	2'917'200
Budget total 2012	515'426'100	130'000'500
Comptes 2012	456'222'841	134'501'464
Différence en CHF	- 59'203'259	4'500'964
Différence en %	- 11.48 %	+3.46 %

Les charges 2012 sont inférieures au budget total de CHF 59.2 mios soit -11.48%; cet écart provient principalement du montant du renchérissement de CHF 42.3 mios (montant précis : CHF 42'322'200) centralisé au SPEV et non utilisé en 2012. Après neutralisation de cet élément, les charges ne sont inférieures au budget que de CHF 16.9mios (chiffre précis : CHF 16'881'059) soit -3.57% alors que les revenus excèdent le budget total de CHF 4.5 mios soit de +3.46%.

c) Comparaison avec les comptes 2011

	Charges	Revenus
Comptes 2011	450'171'743	131'915'366
Comptes 2012	456'222'841	134'501'464
Différence en CHF	6'051'098	2'586'098
Différence en %	1.34 %	+1.96 %

Les charges 2012 sont, par rapport aux charges 2011, en augmentation de 1.34%, soit CHF 6.0 mios ; les revenus progressent de 1.96% soit CHF 2.6mios

d) Comparaison des dépenses nettes

	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011
Dépenses nettes	321'721'377	380'915'400	318'256'378

Ici également, l'écart de CHF 59'194'023 soit -15.54% avec le budget provient du montant de renchérissement de CHF 42.3 mios (montant précis : CHF 42'322'200) centralisé au SPEV et non utilisé en 2012. Dès lors qu'on isole cet élément, l'écart des comptes 2012 avec le budget peut être ramené à CHF 16'871'823 soit de 4.98% inférieures au budget. La comparaison avec les comptes 2011 fait ressortir un écart de CHF 3'464'999 soit de 1.09% supérieures aux comptes 2011.

3. Remarques générales

Les **charges** brutes 2012 de tous les services, à l'exception du service des routes, sont inférieures au budget avec crédits supplémentaires et après neutralisation du montant de renchérissement centralisé au SPEV et mentionné plus haut. Cela se traduit pour le SG par un écart de -CHF 491'050 soit -1.98%, pour la DSI -CHF 1'837'849 soit -1.5%, pour le service de la mobilité -CHF 9'777'465 soit -5.01%, pour le SPEV -CHF 48'526'603 soit -69.41% ou après neutralisation du montant de renchérissement -CHF 6'204'403 soit -22.54%. Le service des routes affichent des charges brutes de CHF 1'429'708 supérieures au budget soit 1.39% - dépassement provoqué en partie par le service hivernal et les prestations supplémentaires commandées par l'OFROU mais compensées, pour ces dernières, par des recettes supplémentaires

Les revenus effectifs affichés par le service des routes, la direction des systèmes d'information et le service du personnel sont supérieurs au budget de respectivement + 9% ou CHF 5.7 mios pour le SR, dû en partie aux prestations supplémentaires commandées par l'OFROU, + 9.19% ou CHF 432'000 pour la direction des systèmes d'information et + 17.4% ou CHF 754'000 pour le service du personnel. L'écart négatif de -7.74% ou -CHF 487'000 constaté au secrétariat général provient d'un transfert erroné de budget au cours de l'opération DUPLO de CHF 1.2 mio de recettes - redevances d'utilisations du domaine public - et celui de -3.78% ou -CHF 1.9mio constaté au service de la mobilité est lié à l'écart constaté sur les charges (moins de subventions octroyées aux entreprises de transports signifie une refacturation moindre aux communes).

Selon la synthèse des dépassements budgétaires non-autorisés aux comptes 2012 du DIRH, 27 rubriques font état d'un dépassement non-autorisé total de CHF 5.5 mios dont CHF 2.7mios au service des routes pour le service hivernal et CHF 1.9mio à la direction des systèmes d'information compensés par ailleurs par le disponible du diverses autres rubriques. Le ratio des dépassements sur le montant des charges globales 2012 s'élève à 1.2%.

4. Les reports de crédits

a) Reports de crédits 2011 sur 2012 pour un total de CHF 2'282'300.-

Service	Rubrique	Montant	Description
DSI	31512	275'600	Poursuite de la mise en œuvre Codex à la Police cantonale vaudoise
SM	31852	191'700	Divers mandats et expertises
SM	3657	475'000	Aides, subv. trafic & énergie – CTV Mobilis – syst. ventes et répartitions
SM	31852	605'000	Consultation, mandats, expertises – Projet Axes forts du PALM – études d'optimisation de la variante M3
SPEV	31852	250'000	Travaux relatifs au rapport d'expertise sur la Caisse de pensions et mandat d'étude dans le cadre de la politique salariale
SPEV	3016	185'000	Personnel auxiliaire pour assurer le traitement des recours dans le cadre de la politique salariale
SPEV	3091	300'000	Formations prévues en 2011 mais réalisées en 2012

b) Reports de crédits 2012 sur 2013 pour un total de CHF 719'000.-

Service	Rubrique	Montant	Description
SM	31852	392'100	Divers mandats et expertises - projets aggro
SM	3657	227'000	M1 – Rampe Mouline – LHand MVR
SPEV	31852	100'000	Travaux relatifs au rapport d'expertise sur la Caisse de pensions

5. Remarques de détail, par service

61 Secrétariat général (SG)

Effectifs : 2011 : 52,27 ETP 2012 : 70,87 ETP

DUPLO : +5.30 ETP pour l'unité conseil et appui transférés du service du personnel de l'Etat de Vaud
+4.60 ETP pour l'unité des opérations foncières transférées du service immeubles, patrimoine et logistique
+8.70 ETP pour l'office de l'accueil de jour des enfants – 8.20 transférés du DFJC et 0.50 ETP créé

	Charges	Revenus
Budget 2012	24'494'900	6'071'300
Crédits supplémentaires	295'500	230'000
Budget total 2012	24'790'400	6'301'300
Comptes 2012	24'299'350	5'813'544
Différence en CHF	-491'050	-487'756
Différence en %	-1.98	-7.74

Faits marquants : opération DUPLO soit le rattachement au secrétariat général des offices ou unités suivants :

- office d'accueil de jour des enfants – précédemment unité rattachée au service de la protection de la jeunesse
- unité des opérations foncières – détachée du Service des immeubles, patrimoine et logistique
- unité de conseil et d'appui – précédemment rattaché au Département des finances et des relations extérieures

31111 Achat de mobilier et d'équipement de bureaux - achat plus conséquent que les autres années lié en partie à DUPLO mais également au moratoire de l'année 2011 sur cette rubrique

31411 Entretien ordinaire des bâtiments – travaux assez importants de rafraîchissement de bureaux ou liés au déménagement de l'OAJE

31852 Consultations, mandats, expertises – le détail des groupes de mandats relatifs à l'OIT est fourni pour la rubrique

4272 Redevances d'utilisations du domaine public - la correction technique à effectuer en 2013 pour des recettes indûment transférées par le SIPAL dans le cadre du transfert de l'UOF (Unité des opérations foncières) est également expliqué.

4371 Amendes - complément d'information également sur la perception de l'amende prononcée à l'encontre de l'entreprise occupant des travailleurs non déclarés

3082 Remboursements versés aux PASC
La raison de la forte diminution (budget CHF 80'000 et utilisation CHF 9'000) est due à la difficulté de trouver des candidats

62 Service des routes (SR)

Effectifs : 2011: 487.15 ETP 2012 : 481.05 ETP

Mouvement d'effectifs : outre un premier mouvement de -0.70 ETP transféré au SIPAL et -0.20 ETP transféré au service de la mobilité, 4.9 ETP supplémentaires ont été transférés au service de la mobilité dans le cadre de la réorganisation des tâches de planification stratégique et 0.3 ETP au service de la population.

	Charges	Revenus
Budget 2012	101'877'800	61'613'000
Crédits supplémentaires	1'288'300	2'067'300
Budget total 2012	103'166'100	63'680'300
Comptes 2012	104'595'808	69'411'298
Différence en CHF	1'429'708	5'730'998
Différence en %	+ 1.39	- 9.00

Groupes	Milliers de CHF	Remarques
30 Autorité et personnel	- 2'489	Départs imprévus et -18.1 ETP en moyenne sur l'année
31 Biens et services	+ 5'570	Service hivernal et prestations refacturées
33 Amortissement	- 815	Moins d'amortissement sur achat de véhicules
42 Revenus du patrimoine	+271	Plus de revenus provenant des places de ravitaillement des autoroutes
43 Taxes, émolument	+581	Service hivernal refacturé aux communes
46 Autres contributions	+ 6'343	Prestations UT II pour le compte de l'OFROU

3091 Formation continue pour le personnel des centres d'entretien des routes nationales pas effectué en 2012.

31413 Le dépassement provoqué en partie par le service hivernal et les prestations supplémentaires commandées par l'OFROU mais compensées, pour ces dernières, par des recettes supplémentaires.

63 Direction des systèmes d'information (DSI)

Effectifs : 2011 : 323.70 ETP 2012 : 325.50 ETP

Mouvement d'effectifs : +2 ETP transférés de l'ACI et -0.20 ETP transféré au SM

	Charges	Revenus
Budget 2012	116'950'300	4'182'200
Crédits supplémentaires	5'340'700	522'700
Budget total 2012	122'291'000	4'704'900
Comptes 2012	120'453'151	5'137'379
Différence en CHF	-1837'849	432'479
Différence en %	-1.50	+9.19

3011 Vacance importante en 2012 environ 19 postes en moyenne annuelle non occupées sur 325,5 postes

31512 Maintenance applicative corrective, adaptative, réglementaire, évolutive.

Maintenance logicielle, exploitation des infrastructures et applications informatiques. Le montant du budget 2012 a été complété de crédits supplémentaires pour l'évolution de systèmes d'information métier qui n'avait pas été prévue au moment de l'élaboration du budget / redéveloppement des applications du registre foncier charges informatiques en lien avec l'augmentation des effectifs de la police, renouvellement du SI véhicules, gestion de garanties de construction, gestion des hospitalisations extra cantonales, gestion des travaux du centre d'édition de la CADEV, évolutions du système fiscal, renouvellement des logiciels du Centre d'appels téléphoniques de l'ACI, exploitation du centre de calcul au profit du CHUV, évolutions des applications liées au RDU, stabilisation de la solution de gestion des immeubles, maintenance des licences et exploitation du nouveau système d'information financier, gestion de la formation du personnel de l'Administration, nouvelle application pour la gestion de l'aide au logement, évolutions de la gestion du contentieux.

Le dépassement constaté sur ce compte est compensé par le disponible sur les autres comptes faisant partie des rubriques informatiques. Le budget total (y compris crédits supplémentaires) de ces rubriques était CHF 62'090'900 et les comptes se montent à CHF 62'053'232.

3319 Amortissement annuel des éléments portés au crédit d'inventaire pour l'acquisition de matériel informatique et de télécommunications. Le solde au 31.12.2012 du crédit d'inventaire, après amortissement, se monte à CHF 11'260'796 pour un plafond autorisé par décret à CHF 15'000'000.

L'amortissement est moindre que prévu en raison notamment d'un rythme de renouvellement des serveurs plus lent (un appel d'offres publiques est en cours pour les années 2013 et suivantes)

66 Service de la mobilité (SM)

Effectifs : 2011 : 15,10 ETP 2012 : 20.20 ETP

Mouvement d'effectifs : +0.2 ETP transféré de la DSI et +4.9 ETP transférés du SR dans le cadre de la réorganisatin des tâches de planification stratégique

	Charges	Revenus
Budget 2012	194'824'900	50'976'000
Crédits supplémentaires	445'200	2'700
Budget total 2012	195'270'100	50'978'700
Comptes 2012	185'492'634	49'049'537
Différence en CHF	-9'777'466	-1'929'163
Différence en %	-5.01	-3.78

Transports publics :

Globalement, les dépenses sont inférieures au budget à CHF 8'552'374. Les principaux écarts individuels identifiés s'expliquent comme suit :

- Lignes de chemin de fer et de bus du trafic régional (- CHF 5'954'000) : effet de l'augmentation de l'enveloppe définitive attribuée par l'Office fédéral des transports au canton de Vaud (- CHF 5'954'000)
- Lignes du trafic urbain en site propre (-CHF 2'143'000) : correction d'offre et décompte final 2011 positif des tl pour le m2 (-CHF 2'143'000)
- Lignes du trafic urbain: correction d'offre et décompte final 2011 positif des tl (- CHF 4'544'000)
- Entreprises de navigation (+CHF 2'142'000): correction d'offre et charges extraordinaires liées à l'assainissement financier de la CGN

Les revenus sont inférieurs au budget à CHF -2'017'987, cela est dû aux participations facturées aux communes qui sont liées avec les dépenses effectives. Des dépenses moins importantes par rapport au budget induisent par conséquent une facturation aux communes inférieures au budget.

3318 Amortissement risque sur prêts conditionnellement remboursables : provision pour risque de non remboursement (montant selon décrets d'octroi des subventions). (- CHF 970'200)

3657 Aides et subventions pour le trafic et énergie

Indemnisation des coûts non couverts du trafic régional, couverture des déficits d'exploitation (lignes urbaines et trafic touristiques), frais d'amélioration techniques et subventions. (-CHF 8'552'380)

69 Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Effectifs : 2011 : 59.55 ETP 2012 : 92.0 ETP

DUPLO : - 5.30 ETP de l'unité conseil et appui transférés au secrétariat général du DIRH et +39.25 ETP pour les garderies transférés du service de la protection de la jeunesse

Autre mouvement d'effectif : -1.5 poste provisoire supprimé en 2012.

	Charges	Revenus
Budget 2012	69'850'800	4'240'800
Crédits supplémentaires	57'700	94'500
Budget total 2012	69'908'500	4'335'300
Comptes 2012	21'381'897	5'089'704
Différence en CHF	-48'526'603	+754'404
Différence en %	-69.41	+17.40

3011 Compensation du renchérissement de 0,2% (budget centralisé au SPEV).

Pour tenir compte de la compensation du renchérissement de 0,2%, un montant de CHF 42'322'200, centralisé au SPEV, a été porté au budget.

4361 La rétrocession sur prime nette LAA (CHF 750'000) n'a pas été budgétée dans l'attente du résultat de l'appel d'offre LAA.

7. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2012	105'781'000	15'610'000	90'171'000
Comptes 2012	80'368'638	8'041'438	72'327'200

Les dépenses nettes d'investissement sont inférieures au budget de CHF 17'843'799 soit de 24.67%. Ceci est imputable notamment aux éléments relevés ci-après :

SG

Globalement, les dépenses nettes en 2012 se montent à CHF 2'380'914 pour un montant de dépenses nettes budgétées de CHF 3'029'000. La raison de cet écart de CHF 648'086 concerne le crédit de mensurations officielles 2008-2009.

SR

Les dépenses nettes de CHF 52'407'153 ont été réalisées en 2012 pour un montant budgétisé à CHF 52'800'000 soit un solde disponible de CHF 392'848.

DSI

En ce qui concerne les investissements de la DSI, les comptes 2012 indiquent un dépensé de CHF 6'642'186 pour un budget de CHF 14'671'000 soit un disponible de CHF 8'028'814.

SM

Les dépenses nettes 2012 pour les objets du SM sont de CHF 10'896'948 soit CHF 8'774'052 de moins que le budget. Cet écart est principalement dû au retard des études liées aux projets d'axes forts concernant les transports (RER, AGLO, CGN, CFF, Bus, vélo).

11.7 Département des finances

Commissaires : M. Pierre-André Pernoud, rapporteur
M. Samuel Bendahan

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré six séances à l'examen des comptes 2012 des divers services du DFIRE :

- Cour des comptes
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- entretien groupé du Registre foncier (IRF), de l'Office des affaires extérieures (OAE), de Statistique-VD (StatVD) et du Secrétariat général (SG)
- Administration cantonale des impôts (ACI)
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

La sous-commission a pu obtenir tous les renseignements, documents et réponses aux questions posées. Elle remercie tous les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du département pour leur disponibilité et leurs compétences.

2. Récapitulation des comptes 2012

a) Comparaison avec le budget 2012

	Charges	Revenus
Budget 2012	724'271'600	5'418'108'000
Comptes 2012	1'420'681'897	6'074'357'756
Différence en CHF	696'410'297	656'249'756
Différence en %	96.15%	12.11%

b) Comparaison avec le budget total 2012 (y c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2012	724'271'600	5'418'108'000
Crédit suppl.	-3'381'800	2'538'900
Budget total 2012	720'889'800	5'420'646'900
Comptes 2012	1'420'681'897	6'074'357'756
Différence en CHF	699'792'097	653'710'856
Différence en %	97.07%	12.06%

c) Comparaison avec les comptes 2011

	Charges	Revenus
Comptes 2011	963'467'120	5'914'715'058
Comptes 2012	1'420'681'897	6'074'357'756
Différence en CHF	457'214'777	159'642'697
Différence en %	47.46%	2.70%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011
Revenu net	4'653'675'858	4'693'836'400	4'951'247'938

3. Remarques générales

L'exercice comptable 2012 fait apparaître un revenu net de CHF 4'653.7 mios.

Les comptes 2012 du DFIRE bouclent avec un revenu net de CHF 40 mios inférieur au budget 2012. Comparativement aux comptes 2011 le revenu net est inférieur de CHF 297 mios.

L'augmentation des charges est de CHF 696,4 mios par rapport au budget 2012. Ce dépassement budgétaire s'explique par une première tranche de recapitalisation de la caisse de pension du canton de Vaud, et aux charges d'intérêt y relatives, ceci dans le but de s'adapter au droit fédéral.

On peut également observer une augmentation des revenus comparativement au budget de CHF 656 mios .

Une légère augmentation des revenus 2012 de CHF 159.6mios par rapport à 2011 laisse présager une stagnation des revenus malgré une augmentation de la population vaudoise.

Les crédits supplémentaires octroyés en 2012 au DFIRE représentent une diminution des charges nettes de CHF 3.3 mios et une augmentation des revenus nets de CHF 2.5 mios.

La dette a atteint au 31.12.2012 la somme de CHF 785 mios soit une réduction de CHF 645 mios.

4. Remarques de détail, par service

702 Secrétariat général (SG)

	Charges nettes
Comptes 2011	7'791'251
Budget 2012	10'459'100
Comptes 2012	8'028'703

Les comptes 2012 sont supérieurs de CHF 237'452 aux comptes 2011, soit 3%. Les comptes 2012 sont largement inférieurs à un budget confortable. L'unité budgétaire 702 comprend de façon consolidée le secrétariat général du DFIRE (SG), l'entité Statistique Vaud (STAT VD) ainsi que l'Office des affaires extérieures (OAE) : sans complément d'information, cette organisation rend la lecture difficile étant donné la nature très différente des activités. Les trois tableaux ci-dessous offrent néanmoins une comparaison de leur situation comptable, avec quelques commentaires spécifiques.

Secrétariat général

	Charges nettes
Comptes 2011	2'614'997
Budget 2012	3'357'000
Comptes 2012	2'862'353

L'augmentation des charges nettes en comparaison des comptes 2011 est de CHF 247'356.02 soit 9.5%.

31111 Mise à niveau du mobilier commun (salle de conférence)

3161 Diminution des charges suite à la restitution d'un étage au 01.05.2012

31852 Divers crédits supplémentaires dont : modification du projet de reconstruction du Parlement vaudois; financement de 2 nouveaux postes à contrat de durée limitée.

Office des affaires extérieures

	Charges nettes
Comptes 2011	1'775'312
Budget 2012	1'954'100
Comptes 2012	1'812'875

Les charges nettes de ce compte sont en augmentation de CHF 37'563 en comparaison des comptes 2011.

3193 Participation aux diverses associations (proportionnelle aux activités) telles que : Fondation CH, Conseil du Léman, Assemblée des régions d'Europe, Conférence transjurassienne, Centre d'accueil de la Genève internationale, Conférence des gouvernements de Suisse occidentale, Comité régional franco-valdo-genevois.

StatVD

	Charges nettes
Comptes 2011	3'400'940
Budget 2012	3'872'600
Comptes 2012	3'353'474

Les charges nettes de ce compte sont en diminution de CHF 47'466 en comparaison des comptes 2011.

3016 Le personnel auxiliaire est lié directement et proportionnellement à l'activité des projets.

3101 Frais d'édition des publications. Frais d'impression pour l'annuaire statistique, la série numéros etc. Le revenu de ces ventes figure sous la rubrique 4352. Ces charges et recettes sont proportionnelles au volume publié.

3194 Acquisition de données statistiques auprès de l'OFS.

4352 Produits des ventes de publications budgétés d'une manière généreuse.

703 Administration cantonale des impôts (ACI)

	Revenus nets
Comptes 2011	5'069'708'232
Budget 2012	4'813'856'100
Comptes 2012	5'286'102'384

Les revenus nets 2012 sont en progression de CHF 216.4 mios, soit 4.26% par rapport à 2011. Par rapport aux comptes 2011, ils comprennent une augmentation tant des charges (+ CHF 32.5 mios / + 9,22%) que des revenus (+ CHF 248.9 mios / + 4,59%).

On peut également constater une certaine stagnation des revenus en comparaison de l'augmentation de la population vaudoise.

Les effets de rattrapage (impôt source) + CHF 125.8 mios, les effets exceptionnels (impôt sur les donations) + CHF 25 mios, les effets conjoncturels (impôt sur le bénéfice et capital des PM, GI, DM, et successions) + CHF 175.6 mios en comparaison du budget ont fortement contribué à la progression des revenus 2012.

- 4001 Une certaine stagnation de la progression de l'impôt sur le revenu est constatée.
- 4003 Forte progression de l'impôt à la source de CHF 63.4 mios soit 39% supérieure à 2011.
- 4004 Augmentation du nombre de contribuables et du seuil minimum imposable.
- 4011 L'impôt sur le bénéfice a régressé de CHF 31.9 mios en comparaison de 2011.
- 4013 Cet impôt complémentaire sur immeuble fluctue en fonction des transactions immobilières.
- 4421 « Impôt » sur les frontaliers en progression de CHF 8.1 mios soit 11.7% par rapport à 2011.

7041 Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

	Charges nettes
Comptes 2011	71'059'270
Budget 2012	62'562'800
Comptes 2012	583'753'722

- 3099 Massive augmentation des charges due à la recapitalisation de la CPEV pour un montant de CHF 575 mios et à la charge d'intérêts y relative pour un montant de CHF 54 mios.
- 34511 Forte diminution en comparaison des comptes 2011. Cette somme est liée à la péréquation des ressources intercantionales et tient compte de la période fiscale des années 2006 à 2008.
- 4291 Diminution des revenus essentiellement liée à la nouvelle convention entre la BNS et l'Administration fédérale relative à la répartition des bénéfices qui a diminué de CHF 150.6 mios en 2011 à CHF 60.6 mios en 2012, soit une diminution de CHF 90.0 mios

707 *Registre foncier (RF)*

	Charges nettes
Comptes 2011	21'181'651
Budget 2012	14'000'000
Comptes 2012	17'764'701

Les charges 2012 sont légèrement inférieures à celles de 2011 alors que les revenus sont de 11 % inférieurs aux comptes 2011. La masse salariale se stabilise, ce qui devrait être la conséquence du regroupement des bureaux du registre foncier.

3061 Diminution des frais liés au regroupement des bureaux

3161 Diminution des charges de loyer liées directement au nombre de bureaux

4313 Ralentissement du marché immobilier avec des incidences directes sur le montant des émoluments en baisse de CHF 3.37 mios soit 11% en comparaison des comptes 2011. A l'inverse, une hausse de CHF 3.36 mios est enregistrée par rapport au budget 2012, soit 14%.

709 *Service immeuble patrimoine et logistique (SIPAL)*

	Charges nettes
Comptes 2011	58'395'295
Budget 2012	58'508'400
Comptes 2012	55'960'396

Les charges 2012 sont stables en comparaison des comptes 2011. La forte variabilité des activités du service du SIPAL explique le fait de l'existence d'un montant assez important de crédits supplémentaires. Les revenus sont en progression de quelque 12% comparativement aux comptes 2011 et de 17.17% en comparaison avec le budget, y compris les crédits supplémentaires.

D'une manière globale, le SIPAL est un service dont la nature est peu stable en raison de la forte variabilité de ses activités. Par conséquent, le recours fréquent aux crédits supplémentaires est considéré comme normal compte tenu du nombre substantiel de variations entre le budget et les comptes. Les commissaires de la sous-commission ont pu avoir accès et contrôler la liste complète de ces opérations.

Analyse du compte groupe 30 (salaires)

Un certain nombre de salaires fixes ont été transférés vers des salaires variables. Le personnel de nettoyage est partiellement remplacé par des contrats externalisés. Les charges d'énergie, électricité et gaz sont toutes en baisse comparativement aux comptes 2011.

3094 Les frais de réfectoire 3094 sont facturés entièrement.

3653 Les subventions ne sont pas sous le contrôle du SIPAL mais correspondent à des droits qui ne peuvent être refusés.

Groupes 40 (produits)

- 4272 Forte augmentation liée à un droit de superficie
- 4503 Subvention fédérale nettement plus conséquente
- 4361 Nette augmentation des APG liées à des congés maternité et des accidents.
- 4271 Diminution par rapport au budget : ce poste enregistre des ventes ainsi que des réaffectations, notamment pour les cures. La réaffectation de ces dernières est difficile à prévoir puisque ces locaux doivent rester vacants pendant une durée assez longue qui peut atteindre jusqu'à six mois, avant une nouvelle occupation.

78 Cour des comptes

	Charges nettes
Comptes 2011	2'396'028
Budget 2012	2'489'600
Comptes 2012	2'448'404

En comparaison aux comptes 2011, on peut observer une légère augmentation des charges (CHF + 48'418 / + 2%) et une diminution des revenus (CHF - 3'957 / - 20,64%).

- 3016 Les charges salariales du personnel auxiliaire ont été pondérées grâce à l'engagement de stagiaires principalement. Il est à relever que l'engagement de ce personnel aux qualifications spécifiques mérite une attention particulière.
- 3091 Cours spécifique de formation en lien avec le domaine d'activité particulier de la Cour des comptes (modèle lié à la performance).

Dépenses d'investissement 2012

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2012	46'918'000	399'000	46'519'000
Comptes 2012	36'594'962	40'000	36'554'962
Ecart	-10'323'038	-359'000	-9'964'037

11.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : M. Pierre Grandjean, rapporteur
Mme Valérie Induni

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré une délégation de l'OJV emmenée par le Président du Tribunal Cantonal. Elle remercie les collaborateurs de l'OJV de la clarté et de la diligence avec lesquelles ils lui ont fourni les informations demandées.

2. Récapitulation des comptes 2012

a) Comparaison avec le budget 2012

	Charges	Revenus
Budget 2012	141'475'700	75'055'900
Comptes 2012	139'484'872	82'487'525
Différence en CHF	- 1'990'828	+ 7'431'625
Différence en %	-1.41	+ 9.90

b) Comparaison avec le budget total 2012 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2012	141'475'700	75'055'900
Crédits supplémentaires	540'000	840'000
Budget total 2012	142'015'700	75'895'900
Comptes 2012	139'484'872	82'487'525
Différence en CHF	- 2'530'828	+ 6'591'625
Différence en %	- 1.78	+ 8.69

c) Comparaison avec les comptes 2011

	Charges	Revenus
Comptes 2011	134'881'350	78'419'471
Comptes 2012	139'484'872	82'487'525
Différence en CHF	+ 4'603'522	+ 4'068'054
Différence en %	+ 3.41	+ 5.19

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011
Revenu net	-56'997'348	- 66'419'800	- 56'461'879

3. Remarques générales

Charges : CHF 139,5 mios : - CHF 2.0 mios, soit - 1.4 % par rapport au budget

Revenus : CHF 82,5 mios : + CHF 7,4 mios, soit + 9,9 %

Les éléments principaux qui ont influencé les comptes 2012 en rapport avec le budget sont une hausse significative des revenus des offices de poursuites ainsi que des charges moindres au niveau des dépenses

salariales. On notera également l'impact positif sur les comptes 2012 de la progression du nombre d'affaires. Ainsi, le 59 % des charges sont couvertes par les revenus (dont la plus grande part provient des offices des poursuites).

La réduction des charges constatée par rapport au budget voté par le Grand Conseil s'élève à CHF 3,1 mios, reflétant en partie des non-dépenses sur salaires (le coût des renforts Codex porté au budget a été plus élevé que les salaires effectivement versés, CHF – 1,6 mio, 3 à 4 exercices comptables seront nécessaires pour mesurer la totalité des effets Codex sur les comptes) ainsi qu'une consommation moins élevée que prévu des indemnités versées aux magistrats et collaborateurs non salariés (CHF – 1,2 mio). A ces économies s'oppose une hausse des frais postaux liée à la croissance des affaires de poursuites (CHF + 0,6 mio), des frais d'expertise supérieurs en matière tutélaire principalement (CHF + 0,7 mio) et une augmentation des rémunérations des avocats désignés d'office en matière pénale (CHF + 0,2 mio).

Les revenus sont significativement supérieurs au budget voté par le Grand Conseil. Cette situation est principalement imputable à la hausse des émoluments auprès des offices des poursuites et faillites reflétant une croissance soutenue des affaires (CHF + 6,3 mios). Notons également les effets de l'augmentation de l'encaissement des frais judiciaires due en particulier à la hausse du nombre d'affaires (CHF + 3 mios). Il faut encore relever l'impact négatif du non-prélèvement en 2012 sur le fonds pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie provoquant un écart de CHF – 1,4 mio.

4. Remarques de détail

81 *Ordre judiciaire vaudois*

3071 Les juges cantonaux élus jusqu'au 31 décembre 2007 ne sont pas affiliés à la CPEV. Les rentes des personnes concernées sont donc versées directement par le canton. Durant leur vie active, un prélèvement identique à celui d'un affilié à la caisse de pension est effectué sur leur salaire.

31854 Dépenses liées au volume des affaires, budget notoirement insuffisant. Budget 2013 augmenté à CHF 4,6 mios dont CHF 1 mio pour Codex.

4313 Bien qu'il s'agisse des émoluments facturés et non encaissés, il y a très peu de contentieux (voir le compte 3301 amortissements des créances).

4361 Cotisations retraite versées par les juges élus sous l'ancien régime (non affiliés à la CPEV), ainsi que part de l'assurance accident supportée par les collaborateurs et remboursement de traitements (assurance accidents, allocation maternité et perte de gains).

5. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2012	4'031'000	0	4'031'000
Comptes 2012	2'425'751	0	2'425'751

11.9 Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires M. Philippe Randin
Mme Graziella Schaller, rapportrice

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré le Secrétaire général et son adjoint ; ils les remercient des informations fournies en réponse à leurs diverses questions.

2. Récapitulation des comptes 2012

a) Comparaison avec le budget 2012

	Charges	Revenus
Budget 2012	7'631'400	22'000
Comptes 2012	7'167'473	19'911
Différence en CHF	-463'927	-2'089
Différence en %	-6,08%	-9,49%

b) Comparaison avec les comptes 2011

	Charges	Revenus
Comptes 2011	6'675'662	23'387
Comptes 2012	7'167'473	19'911
Différence en CHF	+491'811	-3'476
Différence en %	+7.36%	- 14.86%

c) Comparaison du revenu net

	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011
Revenu net	- 7'147'652	- 7'609'400	- 6'652'275

3003 Malgré l'augmentation des montants des jetons de présence, le montant total des jetons de présence des commissions est inférieur au budget de – CHF 165'719, en raison de la réintroduction des séances de moins de 2 heures également en dehors des mardis (en lieu et place des séances d'une demi-journée).

3031 CHF 93'381 de moins que le budget : ce poste contient les assurances sociales des indemnités des députés, dont le calcul avait été évalué sur une part plus importante des jetons de présence.

3101 Imprimés : le rattrapage de la publication sous forme papier du bulletin du Grand Conseil commencera seulement en 2013, ce qui explique la différence de – CHF 126'561 par rapport au budget.

3171 Frais de représentations : sortie de législature, assermentation des autorités vaudoises pour la nouvelle législature, accueil des nouveaux députés et journée de formation, réception du Bureau du Grand Conseil glaronnais.

3173 Frais d'organisation de congrès : organisation, à Montreux, de la Conférence « Europe » de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

31852 Consultations, mandats et expertises : on retrouve dans ce compte les frais de la régie Sonomix, les honoraires d'avocats dans différentes affaires (loi forestière, expert nommé par le Bureau dans l'affaire du juge B., initiative cantonale « Sauver Lavaux »), la sonnerie des cloches de la cathédrale et la nouvelle boucle auditive installée dans la salle de Rumine pour le Grand Conseil.